



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

40^e séance du Conseil général

Mercredi 28 septembre 2011 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Pierre-Alain Borel

Trente-trois Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Mme Katia Babey Falce, M. Christophe Batsch, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, Mme Leticia Boni, M. Pierre-Alain Borel, M. Karim Boukhris, M. Pascal Bühler, Mme Valérie Camarda, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Célia Clerc, Mme Marie-France De Reynier Porta, M. Bastian Droz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Sven Erard, M. Andy Favre, M. Charles-André Favre, Mme Monique Gagnebin de Pietro, M. Philippe Kitsos, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, M. Claude-André Moser, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Olivier Ratzé, M. Florian Robert Nicoud, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Christophe Ummel, M. Inan Vurucu.

Excusé(e)s : Mme Esma Aris, Mme Sarah Diaz, Mme Pascale Gazareth, Mme Sylvia Morel, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Yves Strub.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le PV N°34 est adopté sans modification.

Le PV N°35 est adopté sans modification.

Le PV N°36 est adopté sans modification.

Pierre-Alain Borel, Président : Mesdames, Messieurs. Nous avons le plaisir de débiter cette 40^e séance du Conseil général. Nous avons la joie de saluer parmi nous la présence d'un nouveau venu en la personne de M. Christophe Batsch, en remplacement de M. Paul-André Liard.

Interpellation urgente UDC

Jeux au collège de la Promenade

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,
Dernièrement, des jeux ont été installés dans la cour du Collège de la Promenade, en remplacement d'anciens modèles.

Ceux-ci ont été accompagnés d'une étiquette stipulant que l'accès en était interdit aux enfants de moins de 4 ans ainsi qu'aux plus de 11 ans ...

Dans une école qui accueille les élèves dès 4 ans, cette pancarte a donné lieu à une réaction des enseignants et parents d'élèves.

Le Conseil communal peut-il nous dire si un complément aux jeux existant sera ouvert aux autres enfants dans cette école ?

Hughes Chantraine

Interpellation urgente du groupe socialiste

Echec de la fusion TN-TRN: consternation

Nous avons appris, avec une immense incompréhension, par l'Impartial que le processus de fusion des TN et des TRN est enterré pour des raisons liées à la non-nomination d'une personne à la direction générale. Ce coup d'arrêt est préjudiciable dans un domaine aussi capital pour l'avenir de notre canton, dans l'optique de la mise en œuvre du RUN et de la votation populaire sur le TransRun ou RER neuchâtelois.

Le Conseil communal peut-il nous dire ce qui peut encore être fait pour débloquer cette situation inadmissible ?

Peut-il, également nous renseigner sur les conséquences de ce refus pour le bon fonctionnement des TRN.

Katia Babey, Marie-France de Reynier Porta, Daniel Musy, Laurent Duding, Pascal Bühler

Interpellation

Le 28 juin 2010, notre groupe déposait une interpellation urgente intitulée « Pour le respect des directives en matière de sécurité des travailleurs sur les chantiers de la Ville. » Le CC nous avait alors répondu : « Lors du PV des chantiers, à chaque séance de chantiers, chaque semaine, le point N°1, c'est le respect des mesures de sécurité. Celui-ci est contrôlé à chaque séance. Le Conseiller communal peut stopper un chantier à n'importe quel moment, si les mesures de sécurité ne sont

pas respectées. Le Conseil communal peut inclure, dans les critères d'adjudication, le respect des mesures de sécurité. Il faut être conscient que c'est un paramètre subjectif qui posera problème. »

Deux mois plus tard, le groupe de Verts revenait à la charge avec la même inquiétude.

Malgré cette assurance du Conseil communal, nous avons pu constater que sur certains chantiers les mesures de sécurité ne sont pas respectées, par exemple à la rue de la Charrière où les ouvriers travaillaient au milieu de la route avec la circulation qui était maintenue, ce qui n'est pas acceptable.

Le Conseil communal a-t-il déjà stoppé un chantier parce que les mesures de sécurité n'étaient pas respectées ?

Nous pensons que le paramètre de la sécurité n'est pas que subjectif, le Conseil communal peut-il nous dire quels types de contrôles il effectue pour vérifier que la sécurité soit respectée ?

Le Conseil communal peut-il nous garantir qu'à l'avenir toutes les dispositions seront prises pour que la sécurité des travailleurs soit réellement la priorité numéro une ?

Katia Babey, Laurent Duding, Monique Gagnebin de Pietro, Marie-France de Reynier Porta, Daniel Musy, Pascal Bühler

Interpellation urgente PS

Lumière et vieilles voitures à Paix 152, que s'y passe-t-il?

Au mois de mai dernier, notre Conseil a voté un important crédit d'investissement pour l'achat par la ville de l'immeuble Paix 152. Dans le rapport, on pouvait lire, et c'est bien ce qui motivait notre soutien, que l'objectif était d'y implanter notamment un village d'artisans et une pépinière d'entreprises. En d'autres termes, l'intention est de développer dans ce bâtiment un ambitieux projet dédié à l'insertion.

Pourtant, depuis quelques jours, nous avons constaté qu'il y avait de la lumière dans les locaux de Paix 152 le soir et que de vieilles voitures étaient garées à proximité du bâtiment. Que s'y passe-t-il? Le Conseil communal a-t-il changé d'optique dans l'affectation de ce bâtiment?

Nous remercions le Conseil communal pour ses explications.

Laurent Duding, Katia Babey, Marie-France de Reynier Porta, Pascal Bühler

Motion urgente des Verts: pour des vélos en libre service dans les Montagnes neuchâteloises

Le vélo en libre-service est en plein essor. Si on se concentre sur la Suisse romande, on trouve cette prestation à Bulle, à Genève (y compris au CERN), dans la région « Les Lacs » (Cheyre, Estavayer, Morat, Payerne), la région Lausanne-Renens-Morges, la Riviera (Vevey et La Tour-de-Peilz), dans l'Agglo Fribourg, à

Yverdon-les-Bains, dans le Chablais (Aigle et Monthey), le Valais central (Sion et environs), sur La Côte (Nyon, Gland et Prangin), à Neuchâtel ainsi qu'à Bienne. Reste donc « un trou » sur la carte de la Suisse romande : les Montagnes neuchâtelaises (visible ici <http://www.velopass.ch/>).

Le concept est tout à la fois écologique, efficace et bon pour la santé. Il est très simple : les vélos sont répartis dans des stations, où ils sont attachés ou reliés électroniquement à des bornes. Une carte magnétique permet de les libérer automatiquement 24h sur 24 et 7 jours sur 7, la bicyclette empruntée pouvant être rendue dans une autre station. Il serait donc possible d'emprunter une bicyclette à La Chaux-du-Milieu, La Chaux-de-Fonds ou aux Planchettes et de la rendre après utilisation aux Brenets et de faire le trajet de retour en transport public. Selon le système choisi, il est même possible de ranger assez simplement le tout durant la période hivernale. Il est aussi envisageable de proposer des vélos électriques.

A Neuchâtel, six places d'occupation pour l'intégration sociale des chômeurs(euses) de longue durée sont dévolues à l'entretien des vélos prêtés. Neuchâtel-roule démontre d'ailleurs un succès sans précédent (32 % d'augmentation de location en un an, avec une moyenne de 78 emprunts par jour).

Si à ce stade nous pouvons humblement suggérer une préférence, elle irait au système mis au point par la ville de Bienne. En effet, l'infrastructure fixe est minime voire inexistante ce qui assure une facilité de mise en place et d'exploitation sans travaux particuliers de génie civil.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier, en collaboration avec les autres communes des Montagnes neuchâtelaises, où une même motion a été ou sera déposée (au Locle), la création d'un tel service intercommunal et nous le remercions par avance.

Olivier Ratzé, Mariette Mumenthaler, Monique Erard, Sven Erard, Pierre-Yves Blanc, Philippe Kitsos

Taxe déchets - amendement UDC

Art. 1 al. 2

Le financement du traitement des déchets provenant des ménages tient compte d'une participation de l'impôt de 25% durant le premier exercice dès l'entrée en vigueur du présent règlement.

Par la suite, les déficits de l'année précédente sont corrigés en priorité par une augmentation de la participation de l'impôt jusqu'à un maximum légal de 30%. Les excédents de l'année précédente sont également corrigés en priorité par une réduction de la participation de l'impôt jusqu'à un minimum légal de 20%.

Hughes Chantraine

Taxe déchets - amendement PS

Article premier.-

²Pour le financement de l'élimination des déchets provenant des ménages, elle prend en compte une participation de l'impôt d'au moins 25 %.

³Durant le premier exercice dès l'entrée en vigueur du présent règlement, la participation de l'impôt est de 25%. Les éventuels déficits de l'année précédente sont corrigés en priorité par une augmentation de la participation de l'impôt jusqu'à 30%.

Daniel Musy

Taxe déchets - amendement Verts - POP

L'article premier alinéa 2 de l'arrêté est modifié comme suit :

« Pour le financement des déchets provenant des ménages, elle prend en compte une participation de l'impôt de 30%. ».

Philippe Kitsos, Pierre-Yves Blanc, Monique Erard, Sven Erard, Mariette Mumenthaler, Olivier Ratzé, Charles-André Favre, Francis Stähli, Katia Babey, Maria Belo, Inan Vurucu

Taxe déchets - amendement du Conseil communal

al. 2: Pour le financement de l'élimination des déchets provenant des ménages, elle prend en compte une participation de l'impôt d'au moins 25%.

Élections

Élection de **M. Christophe Batsch** à la Commission de sécurité publique, en remplacement de M. Paul-André Liard, démissionnaire.

Élection de **M. Christophe Batsch** au Conseil d'établissement scolaire, en remplacement de M. Paul-André Liard, démissionnaire.

40^e séance du Conseil général

Mercredi 28 septembre 2011 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

0. Election, en remplacement de M. Paul-André Liard (UDC), démissionnaire,
 - a. d'un membre à la commission de Sécurité publique et
 - b. d'un membre au Conseil d'établissement scolaire
1. Rapport du Conseil communal du 7 septembre 2011 relatif à une demande de crédit de CHF 1'555'000.- TTC pour la mise en conformité des fumées du centre d'incinération
2. Rapport du Conseil communal du 7 septembre 2011 relatif à la mise en place d'une taxe à la quantité et d'une taxe de base pour le financement du traitement des déchets
3. Motion de M. Daniel Musy et consorts déposée le 11 mai 2011 *Informar les citoyens à travers les réseaux sociaux*
4. Interpellation de M. Pierre-Yves Blanc et consorts déposée le 30 mai 2011 *Sauvons le Doubs!*
5. Motion de Mme Katia Babey et consorts déposée le 30 mai 2011 *Une manière festive de faire connaissance*
6. Interpellation de Mme Marie-Claire Pétremand et consorts déposée le 30 mai 2011 *Marquage de places de stationnement à la rue de la Fusion*
7. Interpellation de M. Florian Robert-Nicoud et consorts déposée le 27 juin 2011 *Manque de sécurité pour les enfants*
8. Motion de Mme Sarah Diaz et consorts déposée le 7 septembre 2011 *Campagne de sensibilisation aux déchets de chewing-gum*
9. Interpellation de Mme Marie-Claire Pétremand et consorts déposée le 7 septembre 2011 concernant la future route entre le pôle de développement et la gare du Crêt-du-Loclé

Pierre-Alain Borel

Président du Conseil général

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 1'555'000.- TTC pour la mise en conformité des fumées du centre d'incinération

(du 7 septembre 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

La Ville de La Chaux-de-Fonds est tenue de mettre prochainement son crématoire en conformité avec les directives de l'OPair (Ordonnance sur la protection de l'air du 16 décembre 1985) et donc d'installer un système de filtrage des fumées. Le délai de cette mise en conformité a été fixé par le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement au 31.12.2012.

Outre le fait que nous ne pouvons y déroger, l'analyse des variantes a dû prendre en compte le fait que le crématoire est inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger, et que par conséquent il ne peut pas être modifié extérieurement.

Historique du bâtiment

Chef-d'œuvre et manifeste Art nouveau du Cours supérieur d'art et de décoration de l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds, le crématoire est une insolite prouesse artistique et aujourd'hui un monument historique de première importance.

Proscrite en Occident pendant plus de mille ans - suite à la prononciation d'un édit de Charlemagne en 785 - la crémation est à nouveau admise en Suisse dès la fin du XIXe siècle. A La Chaux-de-Fonds, l'idée de crémation occupe les esprits depuis 1884 mais ne se concrétise qu'en 1909 grâce au soutien financier anonyme d'un riche industriel horloger. L'édification du crématoire débute rapidement sous la direction de l'architecte communal Robert Belli, avec le concours de son confrère Henri Robert et la première incinération a lieu le 11 novembre 1909. La décoration de la salle de cérémonies est entreprise entre 1909 et 1910 par les élèves de l'Ecole d'art qui suivent assidûment le Cours supérieur d'art et de décoration de Charles L'Eplattenier, artiste et professeur au sein de cet établissement depuis 1897. En 1912, les ornements décoratifs sont complétés par un important ensemble de quatre peintures murales placé au-dessus des niches cinéraires. Ces peintures murales, narratives, baignées d'une aura symboliste, dont la principale caractéristi-

que est sa nature poétique, contrastent avec les réalisations de 1909-1910 qui sont avant tout décoratives.

L'approche du crématoire est une véritable mise en scène. Cette théâtralité s'applique aussi à la salle de cérémonies ; lorsque l'on pénètre dans cet espace de recueillement, on est frappé par la richesse du décor qui se développe sur toutes les surfaces qu'une pièce carrée d'environ 100m² et de neuf mètres de haut peut offrir. Les sièges se faisant rares, l'importance du vide est primordiale. Cette ambiance symboliste est renforcée lors des cérémonies par la présence irréaliste de musique provenant des orgues cachées derrière le panneau de la purification et par la descente mystérieuse du catafalque.

Objet de première importance de par sa singulière décoration, le crématoire de La Chaux-de-Fonds, véritable Gesamtkunstwerk (œuvre d'art totale), peut être considéré comme un ensemble artistique hors du commun sur le plan national et européen. Pourtant, dès le début des années soixante, inadapté en confort et en espace, le crématoire de 1909 est menacé de démolition. Grâce au bon fonctionnement de ses fours et à la crise économique, il échappe à la destruction lors de l'édification de la nouvelle salle de cérémonies en 1979. Il faudra attendre toutefois juin 1988 pour que cet ensemble remarquable soit classé et reconnu d'importance nationale par la Confédération.

Fréquences des crémations et inhumations au centre funéraire

Les chiffres statistiques des années 2004 à 2010 (voir annexe no 1) démontrent que la population a une nette préférence pour l'incinération. Les inhumations n'atteignent pas le 10 % des demandes.

Le centre funéraire fonctionnant 255 jours par année, on compte une moyenne de trois crémations par jour ouvrable sur ces sept dernières années.

La durée d'une opération d'incinération d'un corps est en moyenne de 2 heures.

En 2010, un tiers des défunts incinérés sont des habitants de la Ville, les autres proviennent de l'extérieur, notamment du Canton du Jura.

Au niveau du personnel, une personne est affectée en permanence, mais par tournus, à cette tâche particulière quant à son aspect émotionnel.

Situation actuelle des rejets des installations existantes

Deux campagnes de mesures ont été entreprises en 2003 et 2006 par le canton. Tous les polluants n'ont pas été mesurés, car ces analyses sont très coûteuses et les seuils de rejets Opair sont infimes (comme par exemple pour les dioxines ou les furanes).

Les résultats de ces analyses figurent ci-après.

Polluants	Valeurs limites		Valeurs mesurées 30.01.2006		Valeurs mesurées 05.12.2003	
	g/h	mg/m ³	g/h	mg/m ³	g/h	mg/m ³
Dioxyde d'azote (NO ₂)	2'500	250	188 ± 40	115 ± 20	220 ± 40	136 ± 14
Monoxid de carbone (CO)		50		39 ± 20		27 ± 5
Carbone organique		20		11 ± 2		9 ± 2
Mercuré (Hg)	1	0.2	3.6 ± 1.1	2.2 ± 0.5	2.8 ± 0.9	1.7 ± 0.4
Poussières	200	20				
Acide chlorhydrique (HCl)	300	30				
Oxydes de soufre (SO ₂)	2'500	250				

Sur la base de ces mesures, le canton nous a notifié que les émissions atmosphériques du crématoire ne respectent pas les normes fixées par l'ordonnance sur la protection de l'air car les rejets de mercure sont trop élevés et que même s'ils n'ont pas été mesurés, les rejets en dioxine sont aussi problématiques.

Le canton souligne que sur les 27 crématoires existants en Suisse, seuls les crématoires de Davos, Sion et les deux de Neuchâtel n'ont pas encore été assainis par la pose de filtres.

Le canton nous impose de nous mettre en conformité et profite pour rappeler qu'il serait rationnel pour un canton comme celui de la taille de Neuchâtel de n'avoir qu'une seule installation.

Etude technique

Le four d'une puissance nominale de 40Kwh utilise l'énergie électrique. Il est maintenu à une température minimale de 450° C et atteint 1'200° C à chaque crémation. Actuellement, l'énergie résiduelle est rejetée dans l'atmosphère par les conduits de fumée du crématoire.

L'ancien four, lui aussi électrique, a été conservé et est utilisé lors des révisions du four principal.

Un appel d'offre de service a été fait à la fin de l'année 2010 auprès de 3 bureaux d'ingénieurs spécialisés dans la technologie d'épuration des fumées et également dans la récupération de chaleur. Notre choix s'est porté sur le bureau TBF+partners de Zürich.

Filtration des fumées

Deux technologies sont en concurrence sur le marché :

1. Adsorption par injection à sec (Voir schéma annexe 2)
2. Adsorption au lit fixe (Voir schéma annexe 3)

Dans les deux procédés, on doit abaisser rapidement la température des fumées avant filtration soit par un adsorbant sec (1) soit par un filtre à charbon actif (2). Les processus utilisent également un filtre mécanique dit "à manche" puis les fumées épurées sont poussées par un ventilateur de tirage vers le conduit de fumées qui dans notre cas utilisera les cheminées originales du crématoire.

Pour l'instant ni l'un, ni l'autre de ces procédés n'a été retenu, ce qui nous permettra, lors de l'appel d'offre, de laisser la possibilité aux fournisseurs de proposer l'une ou l'autre technique.

Récupération de chaleur

Le centre funéraire (Charrière 102 – 104) est équipé de deux chaufferies au gaz. Une installation est destinée au chauffage de la salle de cérémonie, des chambres mortuaires et des locaux techniques. L'autre est utilisée pour régler le climat du bâtiment de l'administration, du magasin de fleurs et des serres horticoles.

C'est tout de suite à la sortie du four que la chaleur sera récupérée par un échangeur thermique gaz-liquide (eau-glycol). La chaleur ainsi récupérée sera transférée dans un circuit d'eau alimentant un boiler de stockage. Ainsi couplé aux deux chaudières existantes, cette eau préchauffée sera utilisée dans le circuit de distribution de chaleur et de production d'eau chaude sanitaire, les chaudières régleront leur apport en chaleur pour atteindre les températures de consigne du système si nécessaire. (Voir schéma annexe 5)

Les chaudières seront donc conservées et suppléeront au manque éventuel de chaleur lorsque la demande sera supérieure à l'énergie récupérée sur les fumées. Leur fonctionnement sera donc considérablement réduit, ainsi que la consommation de carburant fossile.

Variantes de localisation de l'équipement

Le crématoire fut à l'origine équipé de deux fours électriques. Le four 1 a été rénové et doté d'un équipement de gestion informatisé en 2002. Cet appareil est utilisé quotidiennement et maintenu à une température minimale de 450°C, la nuit, comme les week-end. Le four 2 date de 1940. Il est allumé et est utilisé en cas d'indisponibilité du four 1 (panne ou entretien programmé).

Au vu de la configuration des lieux, nous avons envisagé de supprimer le four 2 et d'utiliser le volume ainsi libéré pour y disposer l'équipement électromécanique de filtration. Cette solution à première vue économique n'a pas été retenue pour plusieurs raisons. L'exiguïté du local nécessiterait la fabrication de pièces spéciales, donc plus coûteuses. Les frais de démontage du four 2 et les travaux d'adaptation de la maçonnerie s'élèvent à plus de CHF 100'000.-. Enfin, la perte de la possibilité de recourir à une solution interne de secours nous obligeant à "sous-traiter" les crémations à l'extérieur, constitue une contrainte importante en terme d'exploitation. La variante retenue consiste à équiper le crématoire d'un seul équipement de filtration des fumées pouvant être couplé aux 2 fours en fonction de leur utilisation, mais

pas simultanément. Une donnée de l'étude étant de réutiliser les conduits de fumées existants (une fois étanchés depuis l'intérieur par un tubage en acier inox), l'équipement de filtration sera disposé dans un local souterrain à construire du côté nord de l'édifice. Cette variante présente, sur les plans de l'installation, de la maintenance et bien sûr de l'exploitation, bien des avantages (notamment le maintien de la température actuelle dans le local de travail, pas de hausse du niveau du bruit dans les locaux et manutention facilitée pour le changement des filtres), malgré un investissement plus lourd au départ.

La procédure d'appel d'offre sera divisée en trois lots :

- Équipement électromécanique (épuration des fumées)
- Travaux de chauffage et sanitaire (récupération énergie)
- Travaux de génie civil et bâtiment (local enterré)

(Selon schéma annexe 4)

Planning et dispositions provisoires durant les travaux

Le planning d'intention des études, appels d'offre selon AIMP (marché public), autorisation de construire, travaux et mise en service, est calé sur 16 mois environ.

Lors de la phase finale de raccordement et mise en service, une période d'indisponibilité du four 1 est prévisible sur plusieurs semaines. Les dispositions envisagées pour maintenir l'activité du crématoire durant ce laps de temps seront de recourir au four 2. Cependant, en connaissance du "rendement" inférieur de cet appareil, des horaires de fonctionnement plus allongés qu'actuellement sont à prévoir.

Demande de crédit

Position	Descriptif	Coût estimatif	
1	Équipement d'épuration des fumées	CHF	850'000.-
2	Travaux génie civil et maçonnerie – béton armé	CHF	350'000.-
3	Récupération de chaleur et adaptation installations existantes (sanitaire, chauffage)	CHF	60'000.-
4	Travaux de l'électricien	CHF	15'000.-

5	Aménagement extérieur, jardinage	CHF	25'000.-
6	Honoraires ingénieurs civils et CVSE, planification	CHF	190'000.-
7	Frais et taxes, divers et imprévus (5%)	CHF	65'000.-
Total :		CHF	1'555'000.-

Subventions

Un monument historique n'est jamais aussi bien protégé que lorsqu'il est utilisé conformément à sa fonction première. Il est dès lors important que le crématoire de La Chaux-de-Fonds puisse continuer à abriter des fours, accueillir des cérémonies et être un funérarium. Malgré sa reconnaissance d'importance nationale, ni le canton, ni la Confédération n'octroient de subvention pour des travaux garantissant l'usage d'origine, mais sans lien direct avec la conservation de la substance historique. Ce sera le cas lorsque des travaux, bientôt nécessaires, de restauration de l'enveloppe extérieure et des décors de la salle de cérémonie seront entrepris. Une étude est en cours et une intervention est envisagée durant la seconde moitié de cette décennie.

Respect des lignes prioritaires fixées dans le programme de législation

La mise en conformité par la filtration des fumées du crématoire figure sous le point 3 des lignes directrices, à savoir valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains – entretien des infrastructures et équipements espaces urbains / autres projets.

Conséquences sur les finances

Selon la technologie retenue, un contrat de fourniture (adsorbant) et d'entretien annuel devra être négocié avec le fournisseur adjudicataire. Partant du fait que le personnel en place sera chargé des opérations courantes, il y aura lieu de bien définir les responsabilités et cahier des charges du prestataire. Un montant de CHF 20'000.- devra être budgétisé annuellement pour la maintenance de cette installation de filtration.

Amortissement

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

La charge annuelle pour la ville sera de :

- Amortissement : 7.69 % (taux moyen) :	CHF	119'579.50
- Intérêts à 3 % (taux moyen des emprunts de la ville) sur la moitié de l'investissement :	CHF	23'325.00
Soit une charge annuelle moyenne de	CHF	142'904.50

Ces travaux impliquent l'arrêt des incinérations pendant 90 jours. Pendant cette période, les incinérations se feront à Neuchâtel. Le surcoût qui représente CHF 31'770.- sera pris en charge par la Ville. A quoi s'ajoute le manque à gagner des incinérations de l'extérieur chiffré à CHF 120'000.-.

Ces travaux, imposés par le canton et l'OPair, entraînent une hausse importante du coût d'incinération pour les familles. Le prix de l'incinération passe de CHF 222.- à CHF 385.40 pour les personnes domiciliées en Ville.

Conséquences sur les ressources humaines

La variante retenue permet de maintenir de bonnes conditions de travail.

Collaboration intercommunale

Le crématoire de Neuchâtel ne dispose pas d'installation d'épuration des fumées. Le délai de mise en conformité est fixé par le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement au 31.12.2012. L'assainissement de leur installation a déjà été chiffrée à près du triple des investissements que nous devons consacrer. Une étude de marché mandatée par la Ville de Neuchâtel est en cours et vise à déterminer la pertinence du maintien de l'activité de crémation à Neuchâtel. En 2009 déjà, nous avons réalisé une étude de faisabilité de l'absorption des incinérations de tout le canton de Neuchâtel. Des aménagements au point de vue des ressources humaines sont à prévoir pour étendre l'horaire de travail notamment. Par contre, les éléments réfractaires du four étant fragilisés principalement par les différences de température, une activité plus étendue se révélerait en fait bénéfique pour la durée de vie des composants. Une proposition dans ce sens a donc été faite au conseiller communal en charge du crématoire de Neuchâtel qui n'a pas encore donné de réponse. Quant à la ville du Locle, elle n'envisage pas la création d'un crématoire, les défunts issus de cette localité sont majoritairement incinérés à La Chaux-de-Fonds.

Eléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

Ce projet s'inscrit précisément dans l'assainissement des problèmes environnementaux puisque le but de cette installation de filtration vise à éliminer les polluants principaux des rejets de fumées dans l'atmosphère. De surcroît, avec le système de récupération de la chaleur prévu, la consommation de combustibles fossiles sera largement diminuée, de même que les émanations de CO₂ qui y sont liées.

b) aspects sociaux

La population est très attachée à son crématoire qui est l'un des plus anciens de Suisse, la ville s'était déjà montrée précurseur en la matière. En considérant que plus de 90 % des citoyens choisissent désormais l'incinération, il est en effet important pour nombre d'entre eux qui sont attachés à leur lieu de vie, de terminer leur passage en restant à La Chaux-de-Fonds pour leur crémation.

c) aspects économiques

Le maintien des activités d'incinération à La Chaux-de-Fonds permet de pérenniser les postes de travail qui y sont liés. Il permet aussi aux pompes funèbres d'éviter une augmentation de la distance de déplacement.

Conclusions

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies de la Chaux-de-Fonds lors de sa séance du 6 septembre 2011 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Pierre-André Monnard

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier Un crédit de CHF 1'555'000.- est accordé au Conseil communal pour que les fumées émises par le centre de crémation respectent les normes environnementales et pour récupérer la chaleur des fours.

Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux moyen de 7.69 %.

Art. 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président	La secrétaire
Pierre-Alain Borel	Maria Belo

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au vu des rejets en mercure et en dioxine de notre centre d'incinération, le groupe des Verts, sensible aux différentes émanations polluantes, ne peut que saluer la volonté du Conseil communal d'y remédier au plus vite.

Nous lisons que le procédé de filtration n'a pas encore été défini et nous nous posons deux questions :

- ~ Comment peut-on, de ce fait, budgéter une demande de crédit de CHF 1'555'000.- ?
- ~ Le choix final sera-t-il fait sur des critères économiques ou écologiques ?

D'autre part, un montant de CHF 20'000.- est prévu pour la maintenance. Comment ce montant est-il calculé ?

Si la Ville de Neuchâtel renonce à la pose des filtres, elle sera contrainte d'arrêter son four. Quelles seraient les répercussions pour La Chaux-de-Fonds ? Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce rapport a suscité de l'intérêt dans notre groupe. L'historique est très intéressant. Nous avons frémie en lisant que ce chef-d'œuvre de l'Art nouveau aurait pu disparaître !

Nous avons cependant quelques questions sur l'aspect plus technique de ce rapport :

En bas de la page 3, il est écrit : "...*même s'il n'ont pas été mesurés, les rejets en dioxine sont aussi problématiques.*" S'ils n'ont pas été mesurés, comment sait-on qu'ils sont problématiques et pourquoi cette absence de mesure ?

J'en viens au point qui a suscité le plus de réactions au sein de notre groupe, à savoir l'augmentation du prix de la crémation qui est de plus de 50%. Le nouveau prix de CHF 385.40 nous semble créer un déséquilibre entre la gratuité de l'inhumation et le prix de l'incinération.

Serait-il possible de valoriser la chaleur récupérée pour faire diminuer le prix de la crémation ? Cette forte augmentation du prix de la crémation ne risque-elle pas de faire augmenter le nombre d'inhumations ?

A l'art.39 al.7 de l'arrêté sur les taxes et émoluments, il est écrit "*Le montant des taxes est majoré de 50% au maximum pour les personnes décédées, non domiciliées sur le territoire communal.*" Pour l'inhumation, si le principe est la gratuité, comment le prix est-il calculé pour les personnes non domiciliées dans la commune ?

Après avoir entendu les réponses du Conseil communal, le groupe socialiste acceptera l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport avec intérêt.

La meilleure manière de sauvegarder un monument qui mérite de l'être (c'est incontestablement le cas de celui en question) est de le maintenir dans son usage d'origine, en le mettant à niveau.

C'est l'effet que produira l'investissement proposé par le rapport et c'est pourquoi nous le soutiendrons.

Nous notons avec satisfaction que cet investissement, malgré les frais annuels élevés, sera autoporteur avec la contribution demandée aux familles lors des crémations. Il est aussi à saluer l'occasion saisie d'améliorer l'efficacité énergétique du contexte.

Comme annoncé, le PLR acceptera donc ce rapport. Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Sujet sensible, le devenir de nos défunts mérite une attention toute particulière et surtout respectueuse. Nous voici en présence d'un rapport autant sensible, celui des fumées libérées par le crématoire.

Afin de répondre aux normes fédérales, nous ne pouvons y échapper et le crédit demandé n'a pas suscité de grandes interrogations au sein du groupe UDC.

Le principe de construire une pièce pour abriter un tel système de filtrage est une bonne alternative, d'autant que le crématoire est un bâtiment architectural reconnu et protégé.

Le groupe UDC soutient pleinement l'idée de récupération de chaleur pour subvenir aux besoins des infrastructures du cimetière et centre funéraire. Nous ne pourrions pas adopter un pareil soutien pour une extension au-delà de cette utilisation.

Finalement, nous ne pouvons qu'approuver cette demande de crédit et ainsi maintenir la crémation de nos défunts sur notre territoire. Nous espérons que les discussions avec la Ville de Neuchâtel aboutiront à une décision positive, prochainement. Le groupe UDC acceptera donc l'arrêté que nous sommes appelés à voter. Je vous remercie pour votre attention.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Étant donné que l'installation d'un nouveau système de filtrage des fumées au crématoire est imposée par les directives de l'OPair, le groupe POP soutiendra ce rapport et en remercie ses auteurs.

Nous soutiendrons ce crédit pour que le crématoire puisse continuer d'être utilisé à ses fins premières et ainsi assurer la pérennité de ce monument.

Cependant, nous nous interrogeons sur le calcul des hausses de prix des crémations et souhaitons avoir quelques éclaircissements sur ce calcul.

Nous proposons d'accepter cet arrêté. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais vous remercier, au nom du Conseil communal, de l'accueil favorable réservé à cet investissement qui n'en reste pas moins extrêmement important.

Puisque deux systèmes sont annoncés, comment peut-on procéder pour définir un prix ? Ce sont deux techniques différentes mais qui sont très proches au niveau du prix.

Pourquoi demandons-nous d'avoir les deux systèmes ? Sur le marché, peu d'entreprises fabriquent ce genre de filtres. Si nous nous limitons à un seul procédé, nous biaisons, d'une certaine façon, la notion du principe du marché public. Nous pouvons même être accusés de biaiser le système et d'être attaqués. Les deux systèmes sont tout autant concluants l'un que l'autre. Pour comparer d'une manière un peu simpliste, c'est comme si vous achetiez une BMW ou une Audi, deux voitures de bonne qualité. Le choix reste une question de goût.

Le choix final sera-t-il économique ou écologique ? Lorsque l'on fait des marchés publics, on marque les différentes variantes. D'une manière générale, le prix est toujours un élément non négligeable, mais il y a d'autres critères (comme la formation d'apprentis, le fait que cela soit écologique, etc...) qui ont des pondérations. L'analyse a été donnée à des spécialistes.

Les éléments qui, pour nous, sont importants sont : le coût de l'installation, la facilité de la mise en œuvre, son efficacité à répondre aux normes légales et la facilité et les coûts d'entretien.

Selon les estimations reçues, le prix de la maintenance est calculé comme suit :

- ~ le charbon actif et les pièces de rechange : CHF 25'000.- pour 3000 crémations, soit CHF 8'400.- pour 1000 crémations par année,
- ~ Le contrat d'entretien : CHF 9'000.- par année.

Cela fait un total de CHF 17'400.- par année, avec une marge d'erreur annoncée d'environ 20% à 25%. C'est pourquoi nous avons mis CHF 20'000.- au budget.

Quelles seraient les répercussions si la Ville de Neuchâtel venait à La Chaux-de-Fonds pour faire ses crémations ? Clairement, il n'y a aucune répercussion négative, seulement des positives pour nous. Nous avons prévu de pouvoir être seuls, puisque nous n'avons pas, aujourd'hui, connaissance de la décision de Neuchâtel. Cette dernière a mandaté une étude pour calculer les besoins de crémation dans le canton et dans les cantons environnants et pour savoir quels sont les différents coûts de l'investissement. Il s'agit d'investissements très importants, puisque les chiffres annoncés sont au minimum de CHF 3.5 millions. Si Neuchâtel nous rejoignait, nous devrions travailler à deux équipes, ce qui engendrerait des frais de personnel, mais qui seraient largement couverts par les frais que

nous facturerions à la Commune de Neuchâtel. La seule chose qui pourrait arriver est une baisse des coûts du crématoire, liée au fait que nous aurions davantage de crémations. Plus on laisse les fours à haute température, moins on consomme d'électricité. Même au niveau énergétique, plus on fait de crémations, plus les coûts par crémation diminuent.

Pourquoi n'avons-nous pas d'analyses des rejets de dioxine ? C'est le Canton qui doit les payer et il n'a pas souhaité les faire ! Ces analyses représentent des coûts importants. Elles ont été faites dans d'autres cantons et la règle de l'Opair, face à cela, c'est zéro. Dans tous les cantons où ont eu lieu des analyses de dioxine, c'était au-delà de zéro. Le Canton ne souhaitait donc pas investir de l'argent alors qu'il connaissait déjà la réponse. Les émanations de dioxine proviennent de la combustion du chlore contenu dans le corps.

Concernant le déséquilibre entre la gratuité de l'inhumation et le prix de la crémation, il faut savoir que la loi cantonale est claire : les frais d'inhumation pour une personne habitant dans la commune doivent être gratuits. Depuis toujours, le Conseil communal a considéré que la crémation était un choix de la personne et que les coûts de la crémation devaient être autoporteurs.

Valoriser la chaleur récupérée pour diminuer le prix ? Si vous avez bien lu le rapport, vous remarquez qu'il y a CHF 60'000.- d'investissements, auxquels on doit ajouter environ CHF 10'000.- de coûts d'ingénieurs, soit CHF 70'000.- au total. Amortissements et intérêts sur cet emprunt, c'est CHF 6'400.- par année. Il faut déjà avoir une baisse des coûts de chauffage de CHF 6'400.- et ensuite seulement, il y aurait des profits. Aujourd'hui, il est extrêmement difficile d'estimer cela. D'ici quelques années, nous pourrions estimer les économies.

Y a-t-il un risque que les personnes choisissent plutôt l'inhumation que la crémation, au vu de l'augmentation du prix ? Je pense qu'aucun de mes collègues n'est Mme Soleil, ni moi-même. Mais, si vous faites la comparaison, il faut la faire jusqu'au bout. Quelqu'un qui choisit d'être inhumé doit payer, à la Ville de La Chaux-de-Fonds, une participation à la création des chemins et des haies, qui se monte à CHF 314.30. De plus, les frais liés aux pompes funèbres sont plus élevés pour une inhumation que pour une crémation. Aujourd'hui, plus de 90% de gens qui choisissent la crémation, bien qu'ils payent déjà plus que pour l'inhumation.

Si la prestation est gratuite, comment poser un prix externe majoré de 50% ? J'ai bien rigolé car c'est un piège ! 0 fois 0, cela fait toujours 0 ! On devrait donc facturer CHF 0.-. Dans le passé, il a toujours été calculé le coût réel et nous désirons le couvrir.

Au départ, nous n'avons pas mis le coût externe des crémations car nous avons souhaité, avant de simplement majorer de 50%, savoir quelles seront les incidences. Aujourd'hui, il y a plus de 600 crémations de l'extérieur. Il faut donc faire attention, car si l'on doublait le prix et que tout le

monde allait à Bienne, nous ne réussirions certainement pas notre changement. Il a été décidé de mettre le prix pour les externes à CHF 462.50, c'est-à-dire 120% du prix normal. A Bienne, le tarif est de 507.-. Pour terminer, les taxes couvrent l'intégralité des coûts.

Je vous remercie.

L'arrêté est accepté par 33 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal relatif à la mise en place d'une taxe à la quantité et d'une taxe de base pour le financement du traitement des déchets

(7 septembre 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La décision cantonale

Le canton de Neuchâtel connaît un taux de collecte des déchets valorisables très bas, de l'ordre de 30 %, alors que la moyenne suisse atteint déjà plus de 50 %. Afin d'augmenter ce taux de collecte, le canton a introduit la taxe au sac et a modifié la loi concernant le traitement des déchets (LTD).

Si la loi a été modifiée au mois de septembre 2010, le règlement d'application (RLTD) n'a été mis à jour qu'au mois de juin 2011. Le nouveau système de financement instauré par l'Etat entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et devra être appliqué par toutes les communes du canton.

Le financement, uniquement par une taxe au sac n'a pas été retenu par le canton, dans la mesure où une taxe trop élevée favoriserait une élimination sauvage des déchets. Par conséquent, la taxe au sac est accompagnée d'une taxe de base. Une participation de l'impôt au financement de la taxe de base des personnes physiques est maintenue, dans les limites fixées par un récent arrêté du Tribunal fédéral, soit au maximum 30 %.

L'introduction de la taxe au sac vise donc à augmenter le taux de tri.

La taxe au sac doit couvrir au minimum les frais d'incinération. La taxe de base et l'impôt couvrent les autres frais, notamment les coûts dus à la collecte, l'information et les charges administratives. Un seul modèle de sac sera introduit dans le canton, dont le coût se montera à CHF 2.- TTC pour un contenu équivalent à 35 litres (toutes les contenances prévues par la loi cantonale seront acceptées à La Chaux-de-Fonds).

Des recettes supérieures aux coûts effectifs des frais d'incinération viendront en déduction de la taxe de base.

Compétences communales

La taxe au sac est gérée par le canton qui a mandaté la société Vadec à cet effet. Cette société s'occupera de la distribution, auprès des revendeurs de sacs ainsi que des décomptes et des encaissements. Il est à noter que cette prestation génèrera un coût supplémentaire de CHF 161'890.- par rapport à l'ancien système.

Les communes devront gérer la taxe de base. Pour les personnes physiques, elles peuvent choisir parmi les trois systèmes de perception suivants :

- taxe à l'habitant
- taxe aux ménages avec échelle d'équivalence (1 unité pour 1 personne; 1.8 unité pour 2 personnes; 2.4 unités pour 3 personnes; 3 unités pour 5 personnes ou plus)
- taxe au logement

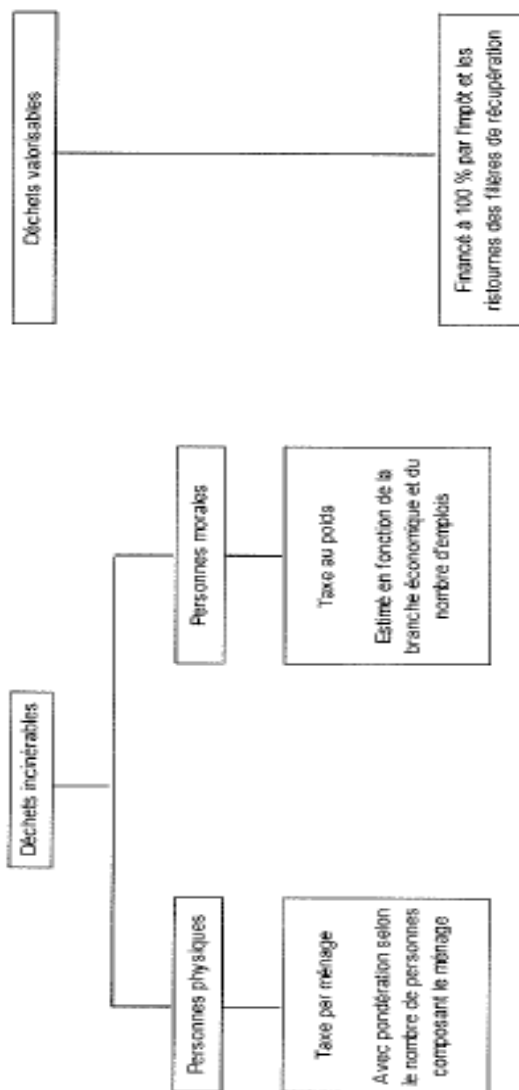
Une certaine liberté est laissée dans le choix du taux de participation de l'impôt, à savoir entre 20 % et 30 %.

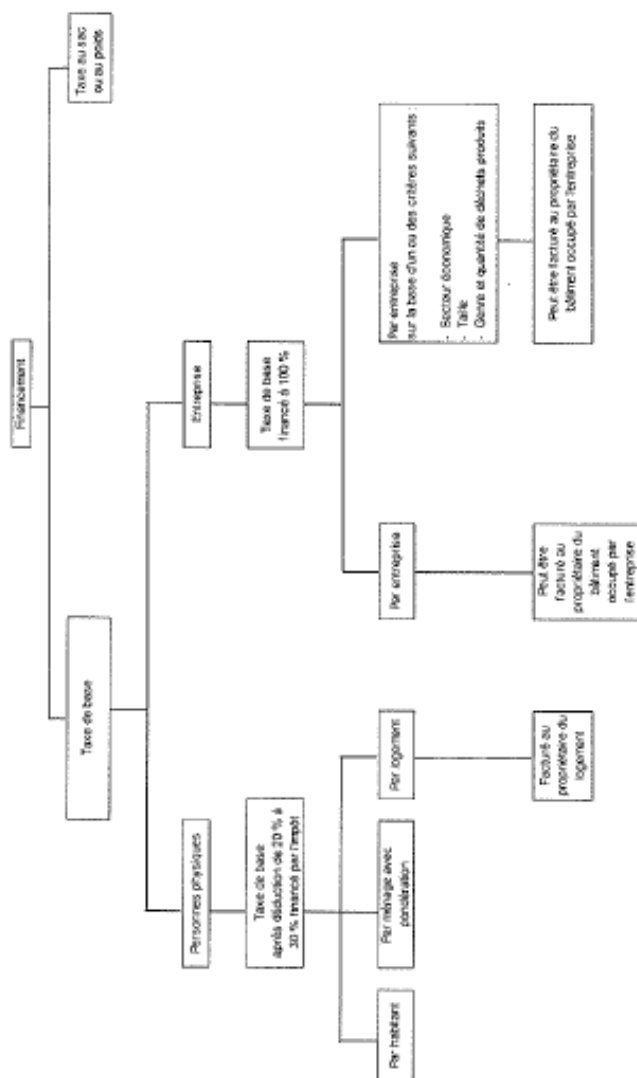
Pour les entreprises, la taxe de base peut être fixée par entreprise ou selon des catégories (secteur économique, taille, genre et quantité de déchets produits). Par contre, il n'y a plus de participation de l'impôt.

Enfin, les communes doivent mettre en place les contrôles nécessaires pour limiter les sacs non taxés, c'est-à-dire les sacs qui ne sont pas officiels.

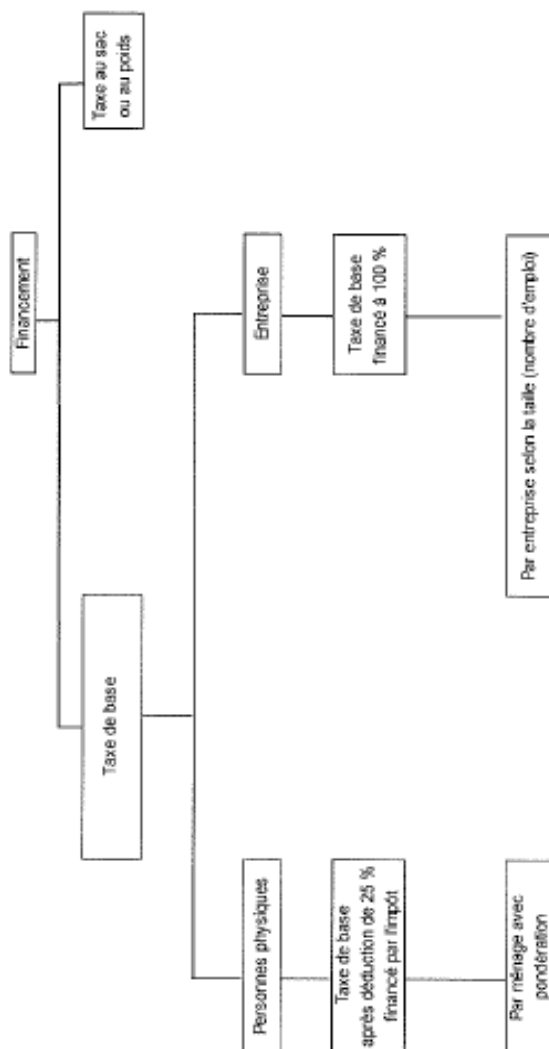
Financement des déchets

Les schémas ci-dessous résument (1) le financement actuel, (2) la marge de manœuvre communale ainsi que (3) la proposition du Conseil communal.

1. Financement actuel

2. Marge de manœuvre communale

3. Proposition du Conseil communal



Analyse des services concernés

Afin de simuler les effets de l'introduction de la taxe au sac imposée par le canton, nos services ont estimé les flux des déchets attendus en 2012. Ces chiffres sont basés sur les moyennes suisses et sur notre propre expérience (voir annexe 1). Evidemment, nul ne peut certifier que les tonnages indiqués sur ce document seront atteints. Néanmoins, ce sont ces tonnages qui ont servi de base à l'établissement des coûts et recettes figurant en annexe 2. Conformément aux indications fournies par le Service des communes, nous avons créé de nouveaux chapitres budgétaires (725 déchets des personnes physiques, 726 déchets des entreprises, 727 déchetterie intercommunale) pour pouvoir procéder à un décompte exact.

Recommandations du Conseil communal

Pour les personnes physiques

Si, techniquement, le choix d'une taxe de base à l'habitant ou au ménage ne pose pas de problème, les données nécessaires à une taxe au logement nous font défaut.

Compte tenu de ce qui précède, des délais imposés par la loi et du préavis de la Commission des Infrastructures et Energies **nous vous proposons de retenir la taxe de base au ménage**, telle que pratiquée actuellement et qui bénéficie du coefficient d'équivalence, ce qui permet une légère adaptation pour les ménages selon le nombre de personnes qui les composent.

Ceci a l'avantage de pouvoir comparer les montants avant et après l'introduction de la taxe au sac.

Sur la base des tableaux de simulation des coûts et des recettes précités, nous vous proposons de fixer le **taux de participation des impôts sur la taxe de base des personnes physiques à 25 %** ce qui porterait la participation de la Ville à CHF 1'193'900.-.

Ainsi, pour une personne vivant seule, un comportement face au tri correspondant à la moyenne calculée par nos services permettra une économie individuelle de CHF 8.70.

Si son comportement va au-delà de cette moyenne, l'économie sera supérieure. A l'inverse, une attitude inadéquate face au tri fera augmenter sa facture.

L'annexe 3 présente de manière chiffrée les effets du choix du taux de participation de l'impôt pour la part concernant les personnes physiques.

Pour les entreprises

Pour la taxe de base des entreprises, nous vous proposons d'utiliser la base du nombre d'emplois. En effet, c'est le système qui est utilisé à ce jour. Les données servant à la taxation sont donc déjà recueillies chaque année par le contrôle des habitants.

La loi cantonale impose dorénavant que les entreprises financent l'entier des coûts afférents aux déchets. Ceci entraîne une hausse de leur participation, puisque jusqu'à présent l'impôt en finançait une part. La taxe de base nécessaire pour couvrir les frais se monte à CHF 24.- TTC par emploi.

Mesures d'accompagnement

Depuis plusieurs années, nos services ont anticipé et préparé l'introduction de la taxe au sac. A ce sujet, vous pouvez vous référer aux rapports sur l'abandon du ramassage au porte-à-porte et à la création d'une nouvelle déchetterie traités par votre Conseil le 27 avril 2011.

Incitation au tri des déchets

Pour aider le citoyen à réduire le volume de déchets qu'il met actuellement dans sa poubelle, nous avons déjà entamé, avec votre accord, toute une série de démarches comme celle de l'installation de minis et midis déchetteries (planifié au nombre de 28 et 13 au 1^{er} janvier 2012) ou la construction d'une déchetterie intercommunale dont l'ouverture est prévue pour janvier 2012.

Papier et carton

Nous allons mettre en place la tournée pour le ramassage des cartons qui aura lieu en même temps que le ramassage du papier effectué par les sociétés de la place. Si cela s'avère nécessaire, nous renforcerons la tournée de ramassage.

Déchets verts

La tournée des déchets verts sera adaptée à l'augmentation prévue du volume de ces déchets.

Encombrants

Comme à ce jour, les déchets encombrants seront évacués sur appel.

Cas particuliers

Les personnes à mobilité réduite bénéficieront, si nécessaire, d'une aide organisée par la Voirie ou par une entreprise sociale.

Pour soulager les familles, certaines communes offrent des sacs de 35 lt aux parents dont les enfants ont moins de 3 ans.

A La Chaux-de-Fonds, on compte en moyenne sur ces quatre dernières années un nombre de 1'156 enfants de moins de 3 ans. Nous nous proposons d'offrir 25 sacs de 35 lt par enfant et par année, ce qui représente un montant CHF 57'800.- par an à financer par l'impôt.

Il faut souligner que pendant la période de mise en place, la Voirie sera spécialement disponible, souple et réactive pour gérer les cas que nous n'aurions pas prévu.

Incivilités

Si la taxe au sac répond au principe qui veut que le pollueur paye, on ne peut ignorer ses effets pervers.

En effet, pour certains, les considérations économiques passent avant la protection de l'environnement. Ainsi, la taxe au sac poussera une minorité peu scrupuleuse à l'incivilité. Or, il suffit qu'un petit nombre enfreigne les règles pour que la collectivité, dans son ensemble, soit pénalisée.

Il en va ainsi des déchets que l'on pourrait retrouver dans le compost et qui le rendraient inutilisable ou des déchets déposés illégalement (sacs non taxés) et qui devront être pris en charge par la collectivité.

Il y a aussi les effets secondaires, plus graves pour l'environnement, lorsque les déchets sont brûlés dans les jardins, les arrière-cours ou les cheminées. On sait qu'un sac incinéré en plein air pollue mille fois plus que dans une usine d'incinération (source : Service de l'énergie et de l'environnement, SENE).

Aussi, une information de qualité (simple et claire) est souhaitable, spécialement dans la période qui précède la modification de perception de la taxe. Il est nécessaire d'anticiper les rumeurs populaires qui insisteraient plutôt sur les désavantages de la taxe, pour rappeler qu'un tri de qualité est économiquement bénéfique pour tous.

Une information, aussi bonne soit-elle, ne suffit pas. Dans les premières années de l'introduction de la taxe, des contrôles et des sanctions sont nécessaires pour limiter les comportements inciviques.

Ainsi, quatre collaborateurs assermentés, partiellement occupés à cette tâche, veilleront à limiter l'élimination inappropriée des déchets et, sur la base du règlement de police, pourront sanctionner les contrevenants.

Administration

Notre administration, qui est aussi soumise à la taxe, sera attentive à donner l'exemple et à trier au maximum les déchets provenant de son activité. Nos concierges recevront, à cet effet, des directives précises.

Communication

L'introduction de la taxe au sac touchant l'entier de la population et des entreprises, la communication est l'un des défis majeurs de ce projet et l'élément indispensable pour une mise en œuvre efficace. Ainsi, nous allons intensifier nos actions de communications, non seulement au travers de la presse, mais aussi par des contacts directs avec les gérants, les propriétaires, les communautés étrangères, les habitants de quartiers, les restaurateurs, les cafetiers, les agriculteurs et les centres commerciaux et ceci avec des supports à déterminer (mode d'emploi, ateliers d'échange, internet, etc.)

Ces campagnes d'informations devront avoir lieu de manière coordonnée avec celles de la société Vadec et du canton.

Parallèlement, nous mettrons en place, pour une durée limitée à 2 ans, un numéro de téléphone gratuit où la population et les entreprises pourront obtenir toutes les informations concernant les taxes et les solutions disponibles pour l'élimination de leurs déchets.

Enfin, l'agenda des déchets sera abandonné pour laisser place au dépliant (calendrier) tel qu'il était distribué il y a quelques années et qui peut s'accrocher dans une armoire ou dans un placard à balais.

Un plan d'action détaillé de communication a été présenté à la Commission des Infrastructures et Energies.

Conséquences sur les finances

L'entier des frais d'élimination des déchets des personnes physiques et des entreprises doit être financé par la taxe de base, la taxe au sac et l'impôt. Si les prévisions des flux des déchets attendus en 2012 se confirment, le taux de participation de l'impôt fixé à 25 % porte la charge de la Ville, à CHF 1'193'900.-. Il est à relever que ce montant n'est pas très éloigné du montant 2010 à charge de la Ville pour les déchets valorisables.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Ce rapport découle d'une décision cantonale. Néanmoins, il est en accord avec le contenu du programme de législature, sous le chapitre 4 "Gouvernance – développement durable".

Conséquences sur les ressources humaines

La mise en place et la gestion de la taxe de base se feront avec le personnel déjà en place du service de taxation des déchets. Néanmoins et ceci sur deux ans, un-e téléphoniste sera engagé-e pour répondre aux questions de la population.

Collaboration intercommunale

Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour mettre en commun les données et tenter d'avoir un même système de taxation. La Ville de Neuchâtel a retenu une taxe au logement. La Ville du Locle opte plutôt pour une taxe de base au ménage.

Eléments relatifs au développement durable

a. Aspects environnementaux

L'introduction de la taxe au sac permet de taxer le pollueur et d'amener ainsi l'ensemble de la population et les entreprises à mieux trier ses déchets et à augmenter, de manière considérable, la part des recyclés, en regard de dé-

chets incinérés. Cette politique s'inscrit dans une meilleure gestion des ressources actuelles.

Elle permet aussi une prise de conscience sur la manière dont les produits sont fabriqués, ou dont les services sont fournis. Limiter à la source la production de déchets qui doivent ensuite être recyclés ou incinérés est l'affaire de tous.

b. Aspects sociaux

Les mesures qui accompagnent l'introduction de la taxe au sac vont profondément modifier les habitudes de la majorité des citoyens et des entreprises, face à leurs déchets.

Il est à souhaiter que les incivilités, qui seront sanctionnées chaque fois que cela sera possible, ne perdurent pas dans le temps et soient contenues dans des normes acceptables.

c. Aspect économique

L'introduction de la taxe au sac va améliorer le tri par une relation directe entre le tri et ses avantages financiers pour l'individu ou l'entreprise.

Ainsi, la quantité des déchets incinérables va diminuer. Il y aura cependant un report des coûts d'incinération vers ceux de valorisation des déchets recyclés.

Prendre en compte l'aspect environnemental a donc un coût mais, il est de notre responsabilité de limiter les dégâts environnementaux irréversibles, en favorisant le tri et, ainsi, en réduisant le volume des déchets incinérés.

Conclusions

Le projet de taxe déchets que nous vous présentons est en conformité avec la nouvelle législation cantonale et doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Afin d'assurer la transparence en matière de coûts, imputables aux ménages et aux entreprises ainsi qu'à la déchetterie intercommunale, la structure comptable a été modifiée.

Le tri des déchets sera encouragé par une politique d'information et par le développement de l'offre (écopoint – tournées – déchetterie intercommunale).

Nous travaillons à limiter la charge financière pour les usagers, par la rationalisation du ramassage des déchets urbains.

Enfin, nous accompagnerons la population à relever le défi environnemental qui consiste à trier les déchets et à réduire le volume des déchets incinérés. Notre population contribuera ainsi de manière déterminante au bien-être des générations futures.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 6 septembre 2011 qui l'a accepté par cinq oui, deux non et une abstention.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à bien vouloir accepter l'arrêté ci-dessous et à classer les postulats. (annexe6)

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Pierre-André Monnard Thibault Castioni

Arrêté relatif à la taxe sur les déchets

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu le rapport du Conseil communal du 7 septembre 2011

Vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 7 octobre 1983

Vu la loi cantonale concernant le traitement des déchets, du 13 septembre 1986

Vu le règlement d'exécution de la loi sur le traitement des déchets, du 1^{er} juin 2011

Sur proposition du Conseil communal

Arrête :

Article premier.- ¹La Commune assure le financement de l'élimination des déchets urbains, par la ristourne de la taxe au sac, par la taxe au poids perçue sur les déchets urbains incinérables et par la taxe de base annuelle.

²Pour le financement des déchets provenant des ménages, elle prend en compte une participation de l'impôt de 25 %.

Article 2.- La taxe de base annuelle est due par les particuliers en tant que tels (ci-après taxe de base des ménages) et par les établissements, commerces, entreprises, artisans, indépendants, administrations et services publics, quel que soit leur statut juridique (ci-après taxe de base des entreprises).

Article 3.- ¹La taxe de base des ménages consiste en un montant annuel fixé par le Conseil communal et déterminé par le nombre d'occupants du ménage, selon la banque de données du Contrôle des habitants.

Elle doit couvrir les frais effectifs consécutifs à la collecte, au transport et au traitement des déchets urbains, ainsi qu'aux frais liés à sa perception (notamment gestion, administration et information).

²La taxe unitaire ne pourra pas excéder CHF 150.- et la taxe par ménage CHF 450.-.

³La TVA est prélevée en plus.

Article 4.- ¹La taxe de base des entreprises consiste en un montant annuel, fixé par le Conseil communal et déterminé proportionnellement au nombre d'emplois par entreprise. Elle doit couvrir les frais effectifs, consécutifs à la collecte, au transport et au traitement des déchets urbains.

²La taxe ne pourra excéder CHF 30.- par emploi.

³Cette taxe, perçue auprès de chaque entreprise, est basée sur le nombre d'emplois, selon la statistique communale de l'emploi.

Article 5.- ¹Une personne occupant un ménage sur le territoire de la Commune de La Chaux-de-Fonds et exerçant, dans la Commune également, une activité au sens de l'article 4 du présent arrêté, à titre principal ou non, est soumise aux deux taxes.

²Le Conseil communal peut édicter des exceptions.

Article 6.- L'arrêté, relatif à l'introduction d'une taxe déchets pour couvrir les frais de ramassage et d'élimination des déchets urbains non valorisables, du 30 novembre 2000, est abrogé.

Article 7.- L'article 33, al. 1 du règlement concernant le règlement sur le ramassage, les vidanges et les ordures du 15 mars 1972 est modifié comme suit :

Art. 33.- Le ramassage des déchets urbains est organisé par les soins de la direction des Infrastructures et Energies. Le paiement des frais y relatifs est réglé par la loi et par l'arrêté du Conseil général relatif à la taxe déchets.

Article 8.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il a notamment la compétence d'adopter un règlement fixant le montant de la taxe de base et peut déléguer certaines tâches aux services communaux concernés.

Article 9.- Le présent arrêté est soumis à la sanction du Conseil d'Etat et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Pierre-Alain Borel

La secrétaire

Maria Belo

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal nous présente, fin septembre déjà, ses choix sur l'application prochaine de la taxe au sac et de la nouvelle taxe déchets. Nous le remercions de sa promptitude, puisque nous sommes la première des grandes communes neuchâteloises à être opérationnelle.

Nous avons d'abord été surpris de cette précipitation, lors de la séance de commission, mais la présence du chargé de communication, M. Umiglia, et de son planning, nous a convaincus de la nécessité d'aller vite.

Nous accepterons le rapport qui nous est soumis, quelle que soit l'issue des divers amendements qui seront examinés, le nôtre y compris.

Une certaine marge de manœuvre est laissée aux communes pour mettre en place divers types d'aides ou réductions, pour informer les citoyens, pour surveiller le respect de la réglementation choisie et pour fixer la part de l'impôt affectée au tri des déchets.

Cette dernière possibilité de choix est le sens de notre débat de ce soir, les trois autres thèmes ayant fait l'unanimité de la longue, fastidieuse, mais fructueuse commission des infrastructures, début septembre.

Nous pouvons dire que le parti socialiste a défendu vigoureusement la mise en place d'un grand nombre de ces mesures, par plusieurs postulats ou interventions publiques.

Premièrement, les aides aux citoyens et les réductions accordées. Elles sont significatives. Un ramassage à domicile existera pour les personnes à mobilité réduite et chaque famille recevra 75 sacs gratuits par enfant (25 sacs par année pendant 3 ans) pour, notamment, éliminer les couches-culottes. Nous avons demandé et soutenu cette dernière mesure qui coûtera environ CHF 55'000.-. En effet, distribuer des sacs gratuits est une forte incitation à bien trier et la Ville ne peut être que gagnante, en prenant ainsi les familles par la main.

Nous nous demandons s'il ne serait pas aussi nécessaire d'envisager une aide à des associations à but non lucratif, dont le budget de fonctionnement pourrait augmenter quand elles organisent des actions ou des manifestations.

L'information aux citoyens est capitale dans la réussite de la nouvelle formule des sacs payants. Elle sera prise en charge par M. Umiglia, le nouveau chargé de communication. Il a présenté, en commission des infrastructures, un convaincant plan détaillé de toutes les actions prévues. Notre idée de créer un numéro de téléphone gratuit *Hotline Info déchets* pour répondre aux questions de la population a été prise en compte. Tant mieux !

Les questions posées par les citoyens seront-elles répertoriées pour améliorer le fonctionnement de la gestion de l'élimination ?

Nous regrettons cependant que le rapport ne présente pas de résumé de ces actions de communication et de sensibilisation. Nous demandons ce soir au Conseil communal, de nous en tracer les grandes lignes. Nous insistons en particulier sur la nécessité d'avoir des informations précises sur un site internet, peut-être celui de VADEC, à l'image du site du Nord-Vaudois.

Troisièmement, les incivilités. La surveillance du respect des nouveaux règlements. Elle prévoit que 4 employés de la voirie seront assermentés pour dresser un procès-verbal aux récalcitrants. Le temps de travail annuel dévolu à cette activité rébarbative mais nécessaire ne dépasserait pas un poste plein, ce qui nous semble raisonnable. Mais, nous l'avons déjà dit, mieux vaut prendre les citoyens par la main, que les tirer par la laisse. Nous demandons au Conseil communal de nous préciser davantage sa philosophie de cette surveillance.

Enfin, la participation de l'impôt. Le projet du Conseil communal prévoit, pour ce financement de l'élimination des déchets provenant des ménages, une participation de l'impôt de 25%. Cela signifie que ces 25% choisis par le Conseil communal seront intégrés au budget de fonctionnement annuel, soit des dépenses financées par l'impôt. Si l'intégralité des frais inhérents à l'élimination des déchets était seulement financée par des taxes, le citoyen paierait une taxe de base plus chère en plus des CHF 2.- par sac. Il s'agit donc d'un débat de principe, pour certains, pragmatique pour d'autres, qui a divisé la commission des infrastructures puisque sur ce sujet, il y a eu trois voix pour les 30%, trois voix pour les 25% et deux abstentions. Notre position est la suivante, pour ne pas porter à 30% directement, cette année, la part de l'impôt : premièrement et fondamentalement (nous sommes d'accord avec les Verts et le POP), le principe de la taxe incitative est antisocial car le taxe, contrairement à l'impôt, ne tient pas compte de la capacité contributive. L'impôt est plus juste que la taxe qui est la même pour tous. De plus, la taxe incitative manque sa cible en considérant que la production des déchets résulte de la seule décision individuelle, ce qui n'est pas le cas.

Deuxièmement, par la création de la *Hotline* que notre Conseil général a soutenue par une distribution de sacs gratuits, le Conseil communal engage, dès la première année, des moyens significatifs. Il est exclu, pour nous, de revenir sur ce chiffre de 75 sacs par enfant qui a fait l'objet de longues négociations en commission, ni de supprimer la *Hotline*.

Troisièmement, si lors de la première année 2012, le tri des citoyens est médiocre, la taxe de base devra augmenter en 2013 et les 5% restants laissent, au Conseil communal, une marge de manœuvre au lieu de devoir brutalement augmenter la taxe, ce qui est psychologiquement mauvais. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé et que nous examinerons plus tard.

Nous terminons notre intervention en remerciant les différents services communaux, l'administration du dicastère, ingénieurs, communication, services sociaux qui vont œuvrer à ce qui devrait être, pour notre ville, non pas un pensum, mais un défi et une fierté pour la Ville. S'investir pour bien trier, c'est valoriser l'image de sa cité. Dans tous les cas, nous souhaitons laisser une marge de manœuvre au Conseil communal pour qu'il arrive, l'an prochain, avec un rapport d'informations et une première évaluation lors du premier semestre 2013. Nous aimerions savoir s'il partage, sur ce point, notre souhait.

Conclusion provisoire, mais essentielle pour nous : les mesures d'accompagnement d'introduction de la nouvelle taxe sont évolutives et pourront, au fil des années, s'affiner, s'améliorer, se développer. Les citoyens qui trieront bien, doivent savoir que, dès le 1^{er} janvier 2012, ils paieront un peu moins directement de leur porte-monnaie pour l'élimination de leurs déchets qu'ils ne paient actuellement avec la taxe déchets existante. On ne compte évidemment pas les frais indirects liés au gros investissement pour la déchetterie intercommunale ou la mise en place des containers qui sont supportés par la collectivité. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Voilà plusieurs années que l'on nous parle de l'introduction de la taxe déchets du *pollueur payeur*. C'est un terme que, personnellement, je n'aime pas du tout. Les consommateurs que nous sommes sont souvent mis devant le fait accompli (emballages, protections, publicités, etc...). Mais nous devrions peut-être aussi agir en amont et pas seulement en aval. La société de consommation oblige, nous ne referons pas le monde !

Les choix déjà pris par notre Conseil (arrêter les tournées porte-à-porte pour les poubelles, pose de Molochs enterrés, mise en place de mini et maxi-déchetteries) dans le but d'anticiper la taxe déchets, ont déjà malheureusement du retard.

Voilà la dernière étape : fixer la taxe de base et la taxe à la quantité. Notre marge de manœuvre est limitée car le prix du sac est déjà fixé à CHF 2.-. Que nous reste-t-il ?

D'abord la taxe habitant ou logement : le Conseil communal a choisi la taxe habitant. Pourquoi ? La taxe logement semble plus facile à percevoir, pour autant que nous ayons une bonne base de données.

Ensuite, le taux pris par l'impôt et notre marge de manœuvre (20%, 25% ou 30%). Nous pouvons comprendre le choix du Conseil communal sur 25% car chaque 5% (en plus ou en moins) coûte ou rapporte CHF 238'000.- au compte de fonctionnement. 25% nous laissent une marge afin de ne pas augmenter la taxe de base. Ceci dépendra du tri des habitants. Si nous prenons 20%, beaucoup de déchets ne seront pas pris

en charge (par exemple : poubelles publiques, manifestations diverses, écoles).

Concernant les écoles, pourquoi ne sont-elles jamais citées et pourquoi le Canton ne participe pas à l'élimination de ses déchets ?

Le 30% péjore le compte de fonctionnement et n'encourage pas suffisamment le tri. Mais, surtout, nous n'aurions plus aucune marge de manœuvre sans devoir augmenter la taxe de base, ce qui ne serait pas crédible vis-à-vis de la population.

L'aide aux familles avec des enfants en bas âge est une bonne chose. Le compromis proposé par le Conseil communal, lors de la séance des infrastructures, est réaliste et correct (25 sacs par an pour les enfants de moins de trois ans, durant 3 ans). Il est très difficile de mettre une limite aux aides de la collectivité. Pourquoi ne pas aider les personnes touchant l'AVS, la complémentaire ou ceux qui sont au seuil de la pauvreté ?

La commission des infrastructures a eu une discussion vive, mais dans un esprit constructif et j'en remercie ses membres.

Une réflexion devrait peut-être être faite, dans quelques temps, concernant la taxe de base. Le gain avec la situation actuelle est minime, pour autant que l'on trie le mieux possible.

Nous devons toutefois être conscients qu'un bon tri des déchets pourrait avoir un effet pervers pour la marche de CRIDOR, le chauffage à distance, et sur la taxe de base. Nous savons que le Conseil communal a déjà entrepris des démarches afin d'anticiper cet état de fait.

Nous aimerions savoir quelles solutions ont été trouvées pour l'agriculture, qui a des déchets spécifiques, et si un accord avec Le Locle a été conclu.

Concernant les entreprises, nous avons quelques soucis avec ce qui est écrit dans le rapport. Nous aimerions savoir comment cela se passera pour les entreprises qui, aujourd'hui, sont déjà organisées par leurs propres filières et qui n'apportent aucun déchet sur le territoire communal. Ne devrait-on pas trouver un compromis avec celles-ci ?

En écoutant les réflexions de la population, nous devons être bons, voire très bons dans la communication. La première étape du changement n'est encore pas assimilée. L'abandon du ramassage porte-à-porte pose beaucoup de problèmes dans les esprits.

Pour le tri des déchets, le Conseil communal met en place un réseau qui nous semble efficace. Il reste ouvert aux propositions qui lui sont faites et nous l'en remercions.

Nous comprenons la réticence de la population car la taxe de base est haute. Mais, l'élimination, le ramassage et les infrastructures coûtent cher. Nous devons faire le point dans une année, afin de faire le bilan et pouvoir ainsi modifier certaines choses si nécessaire.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et leurs collaborateurs pour l'excellent rapport qu'il nous a fourni. Nous regrettons malheureusement

ment la précipitation dans laquelle nous devons accepter ce rapport car tous les détails ne sont pas réglés. Nous aimerions rappeler que ce n'est pas la faute du Conseil communal car le Conseil d'État et le Grand Conseil n'ont fourni le règlement d'application qu'au mois de juin. Avec l'entrée en vigueur du système de financement des déchets mise en place par l'État pour le 1^{er} janvier 2012, cette date nous paraît être un délai très court.

C'est pourquoi, nous espérons que le Conseil communal fera preuve d'une certaine tolérance les premiers temps.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR accepte l'arrêté relatif à la taxe sur les déchets et le classement du postulat. Merci.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En commençant cette intervention, j'ai envie de dire bien amicalement à M. Rohrbach, quand il affirme *on ne va pas refaire le monde*, que j'aimerais répondre *oui, au contraire*.

Le coût d'élimination de toutes les sortes de déchets, issus de l'ensemble de nos modes de production et de consommation, doit être entièrement financé par ceux qui en sont à l'origine, selon le principe du *pollueur payeur* et en application des lois existantes. C'est devenu la règle incontournable. Nous partageons bien sûr avec le Conseil communal le souci de diminuer le plus possible les déchets et le gaspillage généralisé actuellement et donc d'augmenter significativement le taux de recyclage et nous approuvons donc le système proposé, à une réserve près. S'il est exact que la marge de manœuvre est faible, dans la mise en œuvre du règlement d'application, il n'en reste pas moins que la variation du taux de prise en charge de 20% à 30% par l'impôt n'est pas négligeable et que le taux retenu est donc un choix politique autant qu'économique. Le Conseil communal nous propose donc un taux de 25%, choix ratifié par la Commission des infrastructures dans sa majorité, le Conseil communal arguant de la quasi similitude avec la situation actuelle d'une part et de l'avantage d'une possibilité d'ajustement ultérieur de 5% du taux, en fonction des résultats de recyclage obtenus.

Or, il se trouve que le groupe POP, sur ce point, est en désaccord avec l'Exécutif. De manière générale, dogmatique dirons certains (ce qui m'a été reproché en commission) nous sommes favorables à la prise en charge par l'impôt, plutôt que par des taxes et nous souhaitons, de concert avec les Verts, amender l'arrêté en modifiant le taux de 25% à 30%. On nous objectera que c'est au mauvais signe de charger le budget d'un peu moins de CHF 240'000.– (soit la différence entre 25% et 30%) et que l'on perd ainsi une possibilité de réglage. Nous répondons que nul n'est assuré que cette marge de 5% soit effectivement suffisante, en fonction de la manière dont nos concitoyens feront acte de civilité ou non et que le sentiment négatif engendré par le nécessaire ajustement des ressources demeure un risque réel.

Nous considérons que les seuls moyens véritables de diminuer durablement les déchets, et donc d'augmenter significativement le recyclage, consiste plutôt à accompagner, à informer, à éduquer, à conscientiser l'ensemble des utilisateurs par des moyens d'incitation et d'information adaptés aux différents publics concernés, au sens du chapitre *communication* du rapport.

S'agissant des privés, nous approuvons l'adoption de la taxe de base aux ménages, principe actuellement en vigueur. Nous approuvons également les mesures d'accompagnement proposées (en pages 7 et 8 du rapport) en insistant particulièrement sur l'aide de personnes à mobilité réduite.

Les langes (ceux du premier âge et ceux du troisième) : sujet délicat. Les premiers sont bien pris en compte, mais on peut s'étonner de constater que ce qui est possible dans le Vallon St-Imier ne puisse être appliqué chez nous, à savoir, le fait de fournir gratuitement aux familles en ayant besoin, des sacs transparents destinés uniquement à recevoir des langes.

Quant aux langes du troisième âge, ils ne sont pas vraiment pris en compte, alors même que leurs volumes s'accroîtront de façon certaine. Quelle est la solution prévue ?

Pour les entreprises, la solution retenue est cohérente et permettra de garantir que les coûts d'élimination seront couverts, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

Enfin, nous souhaiterions savoir s'il existe des exemples concrets de passage à la taxe au sac ayant nécessité une rapide adaptation du taux de prise en charge par l'impôt, dans les différents cantons qui l'appliquent déjà ?

Notre groupe acceptera l'arrêté, après discussion de l'amendement proposé. Je vous remercie.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec grand intérêt que le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport qui transformera notre manière de voir et penser les déchets ménagers.

La Ville de La Chaux-de-Fonds se dotera ainsi d'une législation conforme au droit fédéral et au principe du *pollueur payeur*, introduit à l'article 74 al. 2 de la Constitution et repris dans la loi sur la protection de l'environnement à son article 32 : *le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination*.

Toujours conformément à ce principe, le Tribunal fédéral a, dans un arrêt du 4 juillet 2011, décidé que l'élimination des déchets ne pouvait être financée par une taxe forfaitaire seulement. Le prélèvement doit nécessairement comporter une part incitative (au poids ou au sac). La part de l'impôt doit également être limitée à 30%.

Ainsi, l'élimination des déchets valorisables peut actuellement être financée par trois éléments combinables entre eux : la part incitative (la Commune choisit ici la taxe au sac), la taxe forfaitaire et l'impôt à proprement parler, fixé à 25%.

Dans la solution retenue par le Conseil communal, la part de l'impôt (direct et indirect) serait d'environ 2/3 du financement des déchets valorisables et celle de la taxe au sac d'environ 1/3 selon les projections pour 2012.

Le principe du *pollueur payeur* voudrait, dans l'idéal, que la part incitative (taxe au sac) soit la plus grande et non la plus petite. L'impôt ne permet pas de prendre en compte ce principe, puisqu'il reporte sur l'entier de la population l'élimination des déchets, sans prendre en compte l'effort de ceux qui feront du tri. Une taxe au poids aurait également été plus juste économiquement, le contenant des sacs n'étant pas le même avec un compacteur de déchets, par exemple.

Cependant, il faut se plier à la réalité sociale et économique du terrain et admettre qu'avec une unique taxe incitative, grands seraient les risques d'une élimination sauvage des déchets. La taxe au sac a également l'avantage de la simplicité par rapport à celle au poids. Cependant, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les discussions qui ont mené le canton à retenir le prix de CHF 2.- par sac ? N'aurait-il pas été possible de fixer une taxe au sac plus élevée, ce qui aurait permis aux communes de baisser la taxe forfaitaire ?

Dans l'attente d'une plus grande responsabilisation de la population et dans le cadre du système choisi, nous estimons, comme le POP, qu'il est plus équitable de faire supporter une plus grande part à l'impôt, plutôt qu'à la taxe forfaitaire qui ne tient pas compte de la capacité contributive du contribuable (taxe antisociale). Les Verts proposeront, avec le POP un amendement pour augmenter la part de l'impôt à 30%.

Si, même avec l'apport de ces 30%, la taxe déchets devait tout de même augmenter, cela veut dire que la population ne fait pas assez bien son travail de tri. Pour éviter cela, nous pensons qu'il est préférable de prendre le problème en amont et de conscientiser et responsabiliser la population en l'informant clairement que, si elle ne participe pas au tri de manière poussée, elle devra en faire les frais. Et cela ne sera pas la faute de la Commune ou du Législatif. On pourrait envisager d'augmenter, dans ce cas, si cela se confirme sur un plan cantonal, la taxe au sac.

C'est pourquoi, nous vous proposons de soutenir la proposition d'amendement à l'article 1^{er}, al. 2.

Concernant la taxe pour les entreprises, nous aurions voulu savoir quels sont les considérants qui ont guidé le Conseil communal à ne pas tenir compte du genre et surtout de la quantité de déchets produits. Une entreprise de services ne produit pas autant de déchets qu'une entreprise industrielle par exemple.

Concernant les mesures d'accompagnement, par souci d'égalité et d'équité et également de simplicité, nous préférierions la solution de sacs transparents plutôt que la distribution de 25 sacs gratuits. Outre la simplicité que cela engendre, elle permet aussi de soulager d'autres catégories de familles qui en ont besoin. Ainsi, outre les langes des bébés, cette solution engloberait toutes les personnes qui doivent utiliser des protections (par exemple les personnes handicapées, les soins à domicile, les crèches, les grands-parents qui doivent s'occuper de bébés, etc...) Elle empêcherait aussi le report que ne manqueront pas de facturer les crèches aux familles.

Finalement la communication sera l'élément clé pour éviter les incivilités et responsabiliser la population à la notion de *pollueur payeur*. Nous aurions ainsi voulu savoir, un peu plus précisément, en quoi consistera cette information, puisqu'un plan détaillé a déjà été présenté à la Commission des Infrastructures et énergies. Le groupe des Verts acceptera l'arrêté après discussion, si possible avec son amendement. Je vous remercie.

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais faire un commentaire car j'ai entendu beaucoup de choses. Nous allons mettre une taxe au 1^{er} janvier 2012. Celle-ci a été débattue dans tous les sens. Quelquefois, cela a été un peu tendu.

Pour conclure sur ce que j'ai entendu ce soir, je vais vous raconter une jolie petite histoire.

La voici qui pointe son bout du nez, date de naissance prévue : le 1^{er} janvier 2012. Ses prénoms : *Taxe au sac, Taxe de base, Taxe prélevée sur l'impôt*. Gestation difficile et surtout, une longue histoire digne des contes des 1001 nuits... et une question trop souvent reprise en écho durant de nombreuses soirées. Sans passer par les détails de son évolution, heureusement bien organisée, elle va venir. Nous avons tout prévu ou presque.

Dès sa naissance, la petite *Taxe* aura droit, dès l'âge de trois ans, à 25 petits cadeaux par année, venant de gauche et droite, que ses géniteurs, Conseillers communaux avaient âprement défendus. Ils avaient même prévu que *Taxe*, un jour, aurait de la peine à se déplacer. Ses parrains, anciens et nouveaux Conseillers communaux, ont inclus, dans cette dote de longue date, le porte-à-porte. Nous cesserons d'énumérer les avantages prévus pour que *Taxe* se sente en bonne santé. Pour qu'elle soit la plus légère possible, ses parrains ont même prévu une maxi-déchetterie et de multiples mini et midi-déchetteries. Quand on aime, on ne compte pas ! Il paraît même que certaines fées carabosses se seraient attribué ce que ses géniteurs avaient prévu pour la mettre en valeur. Pas très chic les fées carabosses !

Tout le groupe UDC félicite bien sûr ses géniteurs et se réjouit de la voir grandir dans un environnement durable. Nous acceptons de la laisser grandir et de la laisser faire ses pas sans trop la gronder. Ainsi, nous pourrions comparer son évolution au cours de ses premières années. Notre

groupe se réjouit déjà et acceptera les articles liés au rapport qui mérite des félicitations pour son contenu explicite. Merci de votre attention.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A entendre l'ensemble, le Conseil communal est satisfait. Il est vrai que nous avons eu de longues discussions, mais il est important que nous soyons arrivés à une conclusion positive.

Concernant l'aide aux associations à but non lucratif, nous proposons la gratuité pour les encombrants. De cette façon, autant le CSP qu'Emmaüs, Croix-Rouge ou Caritas pourront utiliser la maxi-déchetterie.

Concernant les grandes lignes de la communication, chaque groupe a des représentants à la commission des infrastructures, à laquelle nous avons remis le détail de ce qui est prévu. Nous avons discuté, avec mes collègues du Conseil communal, pour savoir si nous voulions mettre ces documents en annexe du rapport. Il a été relevé qu'il n'est pas dans la norme et l'habitude de mettre des éléments qui font partie du fonctionnement dans un rapport au Conseil général. Néanmoins, c'est avec plaisir que je peux vous donner ce soir quelques éléments de ces actions de communication, en vous rappelant que vous avez chacun des représentants qui peuvent vous faire découvrir le détail.

La communication se fera à l'aide d'outils informatifs, tout public, comme un tout-ménage, le calendrier réinstauré et le site internet. Il y a une collaboration entre VITEOS, VADEC, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, pour faire un stand à Modhac.

Des rencontres plus ciblées auront lieu avec des publics cibles, tels que les entreprises, les communautés étrangères, et par quartier. Lors de ces rencontres, les gens pourront poser leurs questions, tout en étant informés. Les services de la Ville auront une attitude d'écoute, de disponibilité et de souplesse, sachant que la mise en place prévue ne peut pas anticiper tous les cas particuliers, à ce jour.

Concernant les entreprises, il est à relever que deux personnes, déjà au travail depuis quelques mois, ont fourni un travail considérable en contactant et en recensant tous les souhaits, la quantité de déchets projetés et le type de containers souhaités par les entreprises.

Je parlais du site internet à notre administrateur et celui-ci me disait qu'il faudrait déjà que les gens aillent sur le site internet actuel (même s'il n'est pas convivial) car il y a déjà aujourd'hui énormément d'informations (où on peut déposer les déchets, ce que l'on peut déposer, les lieux et heures de collectes, etc...). Mais, des éléments complémentaires seront ajoutés, liés spécifiquement à l'introduction de la taxe déchets, d'ici novembre.

Concernant la philosophie liée au respect du tri, nous avons entendu, à plusieurs occasions, la sensibilité (à juste titre) du groupe socialiste dans l'inquiétude de devenir un état policier face aux personnes qui ne respecte-

raient pas les consignes. Le vœu du Conseil communal n'est pas d'avoir un poste budgétaire *amendes* qui gonfle d'année en année, contrairement à d'autres collectivités. Nous n'avons aucun envie de faire de l'argent avec cela. Néanmoins, nous avons assermenté quatre personnes car il ne faut pas oublier que ceux qui ne payeront pas, ceux qui tricheront, malgré toute l'information, léseront ceux qui sont polis, honnêtes et bons citoyens. Il doit y avoir un équilibre. Notre souhait est de pouvoir convaincre les gens que, si chacun paie ce qu'il doit, cela coûte moins cher que si certains doivent payer pour les autres. Comme l'a dit très justement M. Musy, nous avons assermenté quatre personnes, mais dont l'équivalent *plein temps* représente une personne.

Oui, nous recenserons les questions posées au téléphone au numéro vert. Cela nous semble évident. Si certaines questions reviennent souvent, nous donnerons une réponse type et cela nous permettra un degré d'amélioration pour le futur.

Concernant l'évaluation au Conseil général, au premier semestre 2013, il n'y a pas de problème pour faire un état des lieux. Une fois que nous aurons une année complète d'expérience, nous pourrons dire ce qui est positif et ce qui doit être amélioré.

Est-ce équitable que les entreprises doivent payer la taxe de base si elles ont leur propre filière ? J'aimerais tout d'abord vous lire l'article de loi car nous devons respecter la loi cantonale : *"Si une entreprise produit des déchets assimilables aux déchets urbains en très grande quantité, ou que ses déchets sont difficiles à traiter par la Commune, en fonction des équipements à disposition, la Commune peut (ce terme a été longtemps discuté en commission) autoriser, voire obliger l'entreprise à les éliminer elle-même, à ses frais et l'exempter de la taxe à la quantité et de la taxe de base"*. Le texte de loi cantonale, qui est notre référence, est très clair : c'est la Commune qui décide d'exonérer, ou non, certaines entreprises. Par conséquent, les entreprises ne pourront plus choisir librement leurs filières, sauf autorisation expresse de la Commune.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la taxe de base couvre les frais d'infrastructure et administratifs, alors que la taxe au sac couvre les frais des incinérables. Si le Conseil communal décide d'autoriser une entreprise à utiliser sa propre filière, celle-ci sera aussi exonérée de la taxe de base. Cela signifie que, si nous acceptons un tel cas, nous n'avons pas le droit, selon la nouvelle loi, de lui facturer la taxe de base.

Concernant le prix du sac, il y a eu des semaines de discussions en commission. Celles-ci ont permis un bon consensus, pour une fois, dans le canton. Au début des travaux, la gauche voulait tout par l'impôt et la droite voulait tout par la taxe. A force de discuter, nous avons trouvé un système à trois piliers : 20% à 30% par l'impôt, CHF 2.- pour un sac de 35l et le reste par la taxe. C'est une solution de compromis.

Pour les agriculteurs, que faire des ballots de plastique ? C'est un sujet qui inquiète. Nous installerons une benne spécifique pour ces ballots, à la future maxi-déchetterie. La Commune de La Chaux-de-Fonds a choisi de considérer les agriculteurs comme des particuliers et non pas comme une entreprise. Néanmoins, la loi est claire : la facturation doit se faire au poids (CHF 400.- / tonne).

Dans la nouvelle loi, il a été introduit volontairement un article stipulant que les magasins devront mettre à disposition des consommateurs un dispositif permettant de laisser les emballages sur place.

M. Favre, vous posez souvent des questions extrêmement sensées. J'aimerais vous faire une démonstration sur un élément dont vous avez parlé et qui n'est pas tout à fait exact. Vous avez dit qu'il faut expliquer au citoyen que, s'il joue le jeu, la taxe n'augmentera pas, mais que s'il ne joue pas le jeu, elle augmentera. Malheureusement, c'est un raisonnement qui n'est pas totalement juste. Lorsque l'Impartial me demandait si l'introduction de la taxe au sac fera économiser de l'argent, ma réponse était claire : c'est un choix politique d'introduire la taxe au sac, un choix lié au sauvetage de la planète, afin de tenter de recycler nos ressources. Il n'a jamais été dit que cela diminue les coûts.

Malheureusement, si personne ne triait rien du tout et que l'on amenait tout chez VADEC, cela ne ferait qu'une tournée de camions, pas d'infrastructures à mettre en place pour le tri et cela coûterait moins cher. Mais, c'est un choix lié à l'écologie que nous avons fait, vous et moi.

La taxe de base couvre les frais fixes et les coûts des déchets valorisables. Selon les scénarios, ces coûts pourraient augmenter. Si les gens trient, la taxe de base pourrait augmenter, puisqu'il y a un report de coûts d'incinération vers ceux de valorisation. Pour illustrer les propos, on peut faire un raisonnement par l'absurde : s'il n'y a plus de déchets incinérés, tout se reportera sur les déchets valorisés, d'où une hausse de la taxe de base. A l'inverse, si les gens ne trient pas, le coût global augmentera, mais la ristourne donnée par VADEC (car CHF 2.- ne couvrent pas que les frais d'incinération) fera diminuer la taxe de base. C'est la vérité des faits.

Lorsque l'on donne du tonnage chez VADEC, ce dernier nous ristourne des montants qui permettent de faire diminuer la taxe de base.

M. Favre, je pense que, chaque fois que nous nous voyons, vous me parlez des sacs transparents ! Je n'ai pas pour habitude de dire A un jour et B un autre jour : je pense que l'idée des sacs transparents est un mauvais choix ! Nous sommes une ville UNESCO, une belle ville et nous voudrions mettre, dans nos rues, des sacs transparents contenant des couches ? Cela se passe de commentaires ! Offrir des sacs payés, cela a quand même une meilleure allure.

Concernant le prix d'adaptation des autres cantons, nous n'avons pas eu le temps de faire des recherches. Je pense que rien n'est comparable car nous avons fait un projet pour se rapprocher de 50% de tri. D'autres

auront peut-être fait autre chose. Nous venons d'ouvrir une déchetterie, d'autres l'ont peut-être déjà amortie depuis 10 ans.

Pourquoi ne pas différencier la taxe pour les entreprises d'après leur nature de pollution ? Nous avons choisi des critères simples et schématiques, applicables à tous et surtout incontestables. Nous parlons de déchets urbains et non pas des déchets spéciaux qui eux, suivent d'autres filières. Concernant la quantité, la taxe de base couvre les infrastructures. L'entreprise qui a une grande quantité de déchets payera beaucoup car elle payera au poids. Le problème de la quantité est réglé par le poids.

Je vous remercie.

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pourquoi est-ce à la Ville de prendre en charge les déchets des écoles ?

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais expliquer l'histoire des sacs transparents. Le raisonnement disant que ce n'est pas très élégant dans une ville UNESCO est valable tant et aussi longtemps que ne sont pas généralisés les conteneurs Williger.

Par rapport à l'absurdité de la chose, je serai encore plus absurde ! Si nous étions dans une société sans aucun déchet, nous n'aurions plus ces coûts et donc, au moment où les installations seraient totalement amorties, il n'y aurait plus de coûts du tout. On ne peut pas parler du raisonnement par rapport à VADEC comme vous l'avez fait.

Mme Maria Belo, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez dit que l'aide aux associations à but non lucratif serait la gratuité pour les encombrants. J'aimerais savoir si, pour tout le monde, ce sera, comme noté : "*...les encombrants, comme à ce jour, seront évacués sur appel.*". Il me semble que, jusqu'à maintenant, c'était gratuit. Il n'y a donc pas de changements.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Contrairement à ce qu'a dit M. Favre, la commission des infrastructures a voté le rapport final (5 oui, 2 non et 1 abstention). Mais, elle a aussi dû se prononcer sur les 25% ou 30% (3 pour 25%, 3 pour 30% et 2 abstentions). C'est un peu différent de ce qui a été dit.

Finalement, il est vrai que dans certaines communes romandes, il y a un système avec les sacs transparents gratuits déposés dans des containers particuliers. Dans le canton de Berne, à Renan, il y a une distribution gratuite aux familles de 20 sacs par enfant, mais pendant les 16 premières années. Vous voyez qu'il y a des systèmes très différents pour l'aide aux familles. Je m'étonne que la proposition des sacs transparents vienne des

Verts, alors que je connais beaucoup de jeunes familles qui votent *verts* et qui disent que finalement ils n'ont pas besoin de sacs pour les couches puisqu'ils utilisent des couches recyclables lavables. Je trouve que la proposition du sac gratuit est plus sociale que la proposition du sac transparent car elle soulage toutes les familles à égalité et incite les familles à continuer d'être très écologiques. Il y a une certaine tendance à ne pas acheter les couches-culottes dans le grand commerce, mais des couches lavables en coton.

J'ai bien compris que le Conseil communal souhaite faire un geste à l'égard des associations caritatives, mais notre question portait plutôt sur les associations à but non lucratif. Par exemple, la SPA, en particulier celle qui s'occupe des chats abandonnés, est une association qui, aujourd'hui, a un rôle d'intérêt public. Il y a un problème lié à l'élimination du sable pour chats. J'aimerais savoir dans quelle mesure, dans un processus évolutif, le Conseil communal n'entrerait pas en matière sur des demandes pour les associations de ce type.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts pensent vivre dans notre siècle. C'est la liberté personnelle de chacun d'utiliser des couches lavables ou pas. Les langes lavables, on doit les laver, donc au niveau écologique...

Les sacs transparents permettent de tenir compte des autres catégories de la population. Nous parlions des chats, mais je pense aussi aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui utilisent aussi des couches. Comme l'a dit M. Favre, les containers seront enterrés, on ne les verra donc pas.

Finalement, je n'ai pas reçu de réponse par rapport aux crèches. Si la solution de sacs transparents n'est pas adoptée, le coût sera-t-il reporté sur les familles ? Merci.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne fais pas partie de la commission des infrastructures, mais j'ai l'impression qu'un grand nombre de questions posées maintenant, notamment par le représentant du PS ont déjà été traitées à plusieurs reprises dans cette commission. Je n'aimerais pas refaire, ici en plenum, un débat déjà fait à moult reprises. Même si c'est un débat long, nous avons le droit d'avancer un peu. Si des questions ont été posées, j'imagine qu'elles ont trouvé une réponse. Maintenant, avançons...

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avançons, d'accord... mais pour avancer, il faut que nous prenions conscience de certains problèmes. Cette discussion fait avancer.

Nous avons parlé de la communication. Cela sera très important car c'est un changement d'habitudes sociales considérable. La communication

doit se faire par des sites internet, mais également par d'autres moyens, car certaines catégories de la population ne consultent pas les sites internet. Le Conseil communal a dit qu'il serait attentif à cela, mais il faut vraiment bien penser ce phénomène.

Concernant le débat sur les couches-culottes, il y a un problème de temps, dans les familles. Quand les deux parents travaillent, ils ne peuvent pas laver sans arrêt des couches-culottes. On doit prendre en considération les différentes situations sociales.

Il faut donc vraiment informer, communiquer, avoir de la souplesse, de l'écoute. J'aimerais bien que le Conseil communal nous en dise plus sur la communication et sur le fait qu'il y a des situations sociales et culturelles différentes.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je trouve que le débat est intéressant et qu'il vaut la peine d'être entendu. Le PLR reste extrêmement ferme quant au pourcentage dévolu à l'impôt. Le taux de 25% était le résultat d'un consensus qui nous convenait, le taux de 30% ne nous conviendra pas. Nous sommes très attachés au pilier *pollueur payeur* (taxe au sac). Nous ne sommes pas partisans des sacs transparents. Si les gens trouvent un moyen d'économiser en utilisant les sacs offerts et que cela peut profiter aux familles, tant mieux. La distribution de sacs gratuits nous paraît être la meilleure solution.

L'image est aussi importante que la communication. Actuellement, malgré des réponses données,

Par exemple, la déchetterie du Bois-du-Petit-Château, les deux derniers lundis, était pleine. Et ce n'est pas parce que les premières personnes avaient mis leurs sacs à côté, mais bien parce que c'était plein ! J'y suis allé mardi matin, je suis rentré à la maison avec mon sac car je ne voulais pas y laisser un sac supplémentaire. C'est un quartier pilote, puisque, à ma connaissance, c'est un des premiers quartiers intramuros qui doit déjà apporter ses déchets à la déchetterie. Cela donne une première image négative. Il faut absolument qu'au moment de la disparition du ramassage, l'image soit positive, sans quoi les gens seront vraiment mécontents d'avoir payé de trois façons, sans que cela ne soit efficace.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant les écoles, il faut savoir que l'État finance les salaires à hauteur de 45%, mais pas les frais. Vous pensez bien que si je pouvais reporter certains frais sur l'État, je ne me gênerais pas.

On nous a demandé de tenir compte des familles, des enfants, de la situation sociale... mais dans le choix présenté par le Conseil communal, il y a un taux dégressif qui a un côté social. Il aurait aussi été agréable de l'entendre.

Chaque service de l'administration, quel qu'il soit, recevra une facture en fonction de sa consommation de sacs à CHF 2.-. Après, libre à la crèche de choisir l'un des deux systèmes qui reviennent au même au niveau du prix : le système au poids ou les sacs 35l.

Concernant la communication, je suis assez surpris de la question de M. Stähli. Je l'ai dit, le site internet n'est qu'un des nombreux moyens utilisés. Nous avons même prévu des séances avec des communautés étrangères, avec des traducteurs et de faire un tout-ménage. Nous ne serons pas les seuls à faire de l'information : VADEC a aussi mis beaucoup d'argent pour l'information. Par contre, j'ai appris que le Canton avait prévu de faire une information, mais que finalement, cela coûtait trop cher. Il a donc diminué les budgets, alors que l'introduction de la taxe au sac a été voulue par le Canton. Il fera effectivement une conférence de presse, mais cela s'arrêtera plus ou moins à cela.

Concernant la SPA, comme le disait très justement mon collègue, il y a un problème. Si on commence à exonérer tout le monde, on ne s'arrête plus. Le but de l'introduction de cette taxe, c'est que chacun paie. Si l'on exonère quelqu'un, c'est aux autres de payer plus ! Cette société, actuellement, est considérée comme une entreprise. Elle paye aujourd'hui la taxe entreprise qui comprend le poids.

Je suis d'accord avec vous, quand on passe en voiture devant des mini ou midi déchetteries pleines, cela fait réagir. Nous avons décidé de mettre, dans les mini et midi déchetteries, une plaquette avec un numéro de téléphone pour que les utilisateurs puissent nous prévenir quand elles sont pleines, afin que nous puissions agir. A certains endroits, les déchetteries ne se remplissent pas régulièrement. Cela mérite des améliorations, j'en conviens, mais ce n'est pas toujours simple de faire en sorte que, dans toute la ville, à tout moment, cela soit propre. Nous avons souvent constaté, à plusieurs endroits (je me suis déplacé personnellement) que des sacs étaient déposés dehors, alors que deux containers étaient vides. Je vous remercie.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Pierre-Alain Borel, Président : Nous sommes en présence de 3 amendements à l'article 1^{er}. Je vous rappelle le principe appliqué dans ce cas : Chaque Conseiller général a une voix à attribuer sur l'un ou l'autre des amendements. Si l'un des trois amendements obtient la majorité absolue, il sera retenu pour être mis en opposition avec le texte de base. Sinon, on enlève l'amendement qui a obtenu le moins de voix, on oppose les deux amendements restants l'un à l'autre. Celui qui obtient le plus de voix est opposé au texte de base.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Certains amendements ont été déposés dans les temps, mais relativement tardivement. Je souhaite une interruption de séance pour acquérir la sagesse de mes collaborateurs.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les trois amendements ont des liens entre eux. Quand on parle du premier, peut-on parler du deuxième et du troisième ?

PAUSE

Taxe déchets - amendement du Conseil communal

al. 2: Pour le financement de l'élimination des déchets provenant des ménages, elle prend en compte une participation de l'impôt d'au moins 25%.

Taxe déchets - amendement UDC

Art. 1 al. 2

Le financement du traitement des déchets provenant des ménages tient compte d'une participation de l'impôt de 25% durant le premier exercice dès l'entrée en vigueur du présent règlement.

Par la suite, les déficits de l'année précédente sont corrigés en priorité par une augmentation de la participation de l'impôt jusqu'à un maximum légal de 30%. Les excédents de l'année précédente sont également corrigés en priorité par une réduction de la participation de l'impôt jusqu'à un minimum légal de 20%.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a décidé de retirer son amendement au profit de l'amendement du Conseil communal.

Pierre-Alain Borel, Président : 33 Conseillers généraux peuvent voter, la majorité absolue est donc fixée à 17 voix.

Taxe déchets - amendement PS

Article premier.-

²Pour le financement de l'élimination des déchets provenant des ménages, elle prend en compte une participation de l'impôt d'au moins 25 %.

³Durant le premier exercice dès l'entrée en vigueur du présent règlement, la participation de l'impôt est de 25%. Les éventuels déficits de l'année précédente sont corrigés en priorité par une augmentation de la participation de l'impôt jusqu'à 30%.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je tiens à remercier le groupe UDC qui a mieux rédigé notre proposition. La proposition du Conseil communal "*d'au moins 25%*" correspond à la première partie de notre amendement à l'article 1^{er}, al. 2. Mais, cela n'est pas suffisant. Il y avait une bonne idée dans la première proposition de l'UDC : l'automatisme. S'il y avait des déficits ou des bénéfices, on passait automatiquement du côté de 20% ou de 30%. Là, le Conseil communal supprime cette très bonne idée. C'est pourquoi nous incitons véritablement les groupes à voter notre amendement.

Si celui-ci ne passe pas, je pense que nous nous rallierons à une solution qui ne sera pas celle du Conseil communal.

Taxe déchets - amendement Verts - POP

L'article premier alinéa 2 de l'arrêté est modifié comme suit :

« Pour le financement des déchets provenant des ménages, elle prend en compte une participation de l'impôt de 30%. ».

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'objet qui nous occupe n'est pas dramatique. Toutefois, dans un débat politique, ce qui est intéressant, c'est le principe de cohérence et la lisibilité des positions. Ce domaine met en présence la problématique du financement par l'impôt et celle du financement par des taxes incitatives ou non. Traditionnellement, la gauche, par le fait que l'impôt est progressif est plutôt pour financer par l'impôt que par les taxes.

Traditionnellement, la droite, parce qu'elle l'a dit depuis 1970, préfère un financement par les taxes car elles sont non redistributives. Dans l'objet qui nous occupe, vient une donnée supplémentaire : il faut responsabiliser nos citoyens. Il y a eu tout un travail, par l'Etat, par les commissions qui dit que sur la question de l'impôt, on a une marge entre 20% et 30%. En principe, la gauche doit être plutôt pour le maximum de la marge, soit 30%. Sinon, c'est une drôle de gauche ! En principe, la droite doit être pour tendre vers 20%. Il y a une proposition de sagesse de 25%.

L'UDC retire son amendement et nous, nous demandons, en fonction de notre philosophie, 30%.

La position socialiste est la même que la nôtre, dans les faits, sauf qu'elle ne dit pas son nom et c'est un principe de cohérence que nous n'admettons pas. Notre plus grand reproche est le manque de lisibilité de cette position. En somme, le PS est pour le 30%, mais il dit qu'il est pour le 25% et que, si cela ne va pas, on revient aux 30%. Comme nous sommes pour la lisibilité, nous maintenons notre amendement, que vous refuserez ou non. Nous ne voterons pas l'amendement socialiste.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Suite à la discussion du Conseil communal, il ressort que le choix de 25% n'a pas été fait par hasard, mais il a été longuement réfléchi. Le but du Conseil communal était que la population n'ait pas d'augmentation de la taxe et que notre budget de fonctionnement ne soit pas encore plus plombé.

Dans le budget proposé par le Conseil communal, il y a déjà deux postes qui chargent, aujourd'hui plus que hier, le compte de fonctionnement. Il s'agit de ce qui est lié au littering et aux poubelles publiques (CHF 103'000.– par année) et les sacs que nous offrirons aux parents des enfants de moins de 3 ans (CHF 58'000.–).

M. Stähli, vous défendez le 30%, ce qui est cohérent par rapport à votre position, mais si l'on choisi 30%, il faut savoir que cette année et l'année prochaine, dans les comptes de fonctionnement, nous aurons une différence de CHF 400'000.– (CHF 238'000.– liés au passage de 25% à 30% + ce que nous avons déjà dans les charges, soit CHF 161'000.–). En une année, le compte de fonctionnement prendra CHF 400'000.– !

Cet après-midi, à la sous-commission des finances, il a été relevé que ceux qui défendent le 30%, s'ils sont cohérents, doivent nous dire où nous devons prendre ces CHF 240'000.–. On ne peut pas simplement faire en sorte que le déficit soit plus grand. Ce n'est pas possible. En faisant les budgets, il faut râcler. Si l'on détériore maintenant le budget prévu de CHF 240'000.–, il faut avoir le courage de dire où l'on doit les trouver. Si nous ne les trouvons pas, cela signifie que, même les groupes de gauche qui défendent le principe *plus par l'impôt*, n'auront pas que des électeurs d'accord d'accepter une hausse d'impôts. Si nous n'arrivons plus à tourner, nous devons augmenter les impôts. Force est de constater que, lorsque nous proposons des augmentations d'impôts, ceux qui font des référendums les gagnent. Et s'ils les gagnent c'est parce qu'il n'y a pas que la droite qui est contre l'augmentation d'impôts.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où CHF 240'000.– ne représentent pas rien. Nous avons déjà pris près de CHF 200'000.– de plus dans le budget pour aller de l'avant.

Nous vous proposons un minimum de 25%, dans un désir de trouver une solution. Cela permet d'avoir une marge de manœuvre. Si l'on se rend compte que les projections n'étaient pas bonnes, cela permet de pouvoir augmenter, sans venir systématiquement devant votre Conseil. Admettons que nous ayons plus de charges, nous avons une marge de manœuvre. Si nous allons à 30%, nous ne l'avons plus. Nous sommes dans la première année et ne savons pas ce qui se passera demain.

Nous avons vraiment cherché une solution qui satisfasse le plus grand nombre. Je vous remercie.

M. Olivier Ratzé, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Quand le Conseil communal demande où faire des économies, ce n'est pas le sujet du débat.

La position du Conseil communal ne diffère pas de son rapport. *Au moins*, était traduit, dans le rapport : *dans la première année, nous visons 25% et par la suite, si cela ne suffit pas, nous augmenterons éventuellement jusqu'à 30%*. Je vous remercie.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lisibilité politique, dans cette arène, oui ! Mais lisibilité dans la vie quotidienne du citoyen aussi. Si, aujourd'hui, nous passons tout de suite à 30%, que dira le citoyen, si dès l'année 2013, sa taxe déchets augmente ? Nous sommes parfaitement d'accord pour dire, comme l'argumentation des Verts, qu'un gros travail de sensibilisation et conscientisation doit être fait. Mais, notre proposition laisse une marge de manœuvre.

On fait ici de la politique, mais on fait surtout une première année pour convaincre le citoyen et le prendre par la main. Je ne pense pas que ce soit le prendre par la main que d'envisager que, dès 2013, sa taxe pourrait augmenter.

Avec toute l'argumentation que le Conseil communal a faite, pourquoi n'est-il pas d'accord avec notre amendement de l'alinéa 3 qui dit, d'une certaine façon, la même chose ? Il y a cette marge de manœuvre dont parlait M. Legrix tout à l'heure. Si nous constatons que l'élimination des déchets coûte plus cher que prévu, nous jouerons d'abord sur la participation de l'impôt, plutôt que sur une éventuelle augmentation de la taxe du citoyen. Si nous ne votons que votre proposition, nous vous laissons la possibilité d'augmenter un peu l'impôt et un peu la taxe. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous sommes un tout petit peu plus à gauche que vous et un tout petit peu moins à gauche que le POP et les Verts.

Si notre amendement ne passe pas, cela ne nous pose aucun problème, avec notre côté raisonnable de voter ensuite l'amendement popiste. Fondamentalement, nous retrouverions cette lisibilité que vous avez tant souhaitée, dans les rangs du POP et des Verts.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis très content de ce que je viens d'entendre. Je voulais demander aux socialistes ce qu'ils pensaient des deux positions assez semblables.

Je comprends le souci du Conseil communal. Il est clair qu'il doit être attentif à toute variation du compte de fonctionnement. Il est vrai aussi que, quand on propose quelque chose, on doit se demander quelles en seront les conséquences dans d'autres secteurs. Mais, il ne faut quand même pas mythifier. Il s'agit d'une somme de CHF 240'000.—. Cette somme permet de ne pas augmenter la taxe et de financer par l'impôt (ce qui est une meilleu-

re répartition) et cela ne pénalise pas l'idée de l'effort. Cela permet de mieux faire passer ce bouleversement d'habitudes et nous prenons la meilleure marge que nous accorde la loi.

Je n'aimerais pas citer de domaines, mais il y a des économies de CHF 240'000.– possibles. Je vous remercie.

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR est un peu mis en porte-à-faux. Il se ralliera plutôt du côté des socialistes, mais nous demandons une interruption de séance pour que tout soit clarifié et nous permettre d'analyser les incidences.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre amendement ne donne pas une automaticité au Conseil communal. Nous pourrions souhaiter que, si nous devons, aujourd'hui, corriger, cela se fasse avec l'accord de la commission financière et le Conseil général. Le Conseil communal, sur ce plan, dans les premières années, n'aurait ainsi pas tous les pouvoirs.

Notre proposition finit par devenir fort raisonnable car elle est lisible pour la population, bien plus que la proposition des POP et des Verts. Nous vous incitons vivement à la soutenir, sinon nous voterons l'amendement popiste et Verts.

La suspension de séance est acceptée par 20 voix contre 5.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Après concertation avec mes collègues, le Conseil communal a décidé de retirer son amendement.

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Après discussion avec mes collègues, nous avons trouvé un consensus au sein de notre groupe. Nous nous rallierons à la position socialiste car c'est exactement ce qui avait été décidé en commission.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC, après avoir délibéré, a choisi de se rallier à la position socialiste, à contrecœur. Ce n'est pas parce que le représentant du Parti socialiste était très persuasif; au contraire, ses menaces et ses répétitions étaient plutôt désagréables. Nous pensons simplement que c'est la moins mauvaise des solutions.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Moi, menacer l'UDC ? La lisibilité est claire. Le vœu qu'a toujours défendu

M. Stähli, dans ce Conseil, de parvenir à une position consensuelle entre gauche et droite, ce qui a été l'histoire de ce Conseil général depuis des années, va se réaliser. Je suggérerais même, dans un bel élan d'unanimité, que le POP et les Verts se rallient à notre proposition.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je constate de gros progrès dans certaines positions. Nous maintenons notre amendement, pour des raisons de principe.

Opposition de l'amendement du PS à l'amendement du POP et des Verts.

L'amendement socialiste obtient 18 voix.

L'amendement du POP et des Verts obtient 11 voix.

L'amendement socialiste est accepté par 20 voix contre 6.

L'arrêté amendé est accepté par 32 voix sans opposition.

Le classement du postulat socialiste du 27.06.2011 est accepté par 32 voix sans opposition.

Le classement de l'amendement du 20.11.2000, transformé en postulat, est accepté par 32 voix sans opposition.

Le classement du postulat des groupes radical et libéral du 25.10.2004 est accepté par 32 voix sans opposition.

Interpellation urgente UDC - Jeux au collège de la Promenade

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'urgence, dans ce dossier, ne vient ni des jeux, ni de leur construction. Elle est dictée par le fait que bon nombre de personnes, enseignants en tête, s'indignent de la pancarte (dans un collège ouvert aux enfants dès 4 ans, il est étonnant que l'on ne puisse pas utiliser les jeux) à tel point que certains menacent de manifester ouvertement.

Cette réaction est-elle disproportionnée ? Peut-être. Est-elle explicable ? Sans doute. Néanmoins, nous aimerions que le Conseil communal puisse calmer les esprits quant à une situation qui risque, à notre sens, de dégénérer sans véritable raison.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'interpellation se suffit à elle-même. Il n'y aura pas de développement.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le problème de ces jeux a déjà généré beaucoup de discussions. Le 26 septembre, une rencontre a eu lieu entre la direction de l'École obligatoire, le Service des espaces verts et la direction du dicastère des infrastructures et énergies.

Les jeux posés, effectivement, dans la nouvelle législation, doivent avoir une étiquette indiquant à quelle tranche d'âge ils sont destinés.

A beaucoup d'autres endroits, dans cette commune, précédemment, aucune étiquette n'était posée, ce que même la direction de l'École reconnaissait. Certains jeux sont bien plus dangereux que ceux qui viennent d'être posés.

Néanmoins, pour trouver une solution, nous avons prévu une deuxième rencontre cette semaine. Malheureusement, la personne concernée, responsable de cette école, n'était pas disponible, c'est pourquoi nous nous verrons la semaine prochaine. Nous proposerons d'installer des jeux pour les enfants plus jeunes, afin qu'ils puissent aussi avoir leur coin pour jouer.

Tout se passe bien. La levée de boucliers était peut-être un peu exagérée, mais je comprends le souci et nous y répondrons rapidement.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'interpellateur est parfaitement satisfait.

Motion urgente des Verts: pour des vélos en libre service dans les Montagnes neuchâteloises

(voir texte au début du présent procès-verbal)

M. Olivier Ratzé, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'urgence est simple à développer : une même motion urgente a été déposée auprès du Conseil communal du Locle et le sera bientôt dans d'autres Conseils communaux des Montagnes neuchâteloises.

Dans la motion, nous demandons une concertation des différents Conseils communaux. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal considère que les motifs évoqués ne sont pas des motifs objectifs d'urgence. Il vous propose de refuser l'urgence.

Il y a égalité, 15 voix contre 15.

M. Olivier Ratzé, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois qu'il y a une erreur dans le vote et que l'on n'a pas compté la voix de la deuxième vice-présidente. Je demande un nouveau comptage.

Il y a égalité, 15 voix contre 15.

Pierre-Alain Borel, Président : Dans le cas d'une égalité, c'est au Président de trancher. Je me prononce contre l'urgence.

L'urgence est refusée.

Interpellation urgente du PS échec de la fusion TN-TRN, consternation

(voir texte au début du présent procès-verbal)

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce dossier est capital pour l'avenir de notre canton et nous aimerions avoir des réponses rapidement, pour savoir s'il est possible de débloquer cette situation inadmissible, le plus rapidement possible.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal combat l'urgence, considérant qu'il a eu l'occasion de s'exprimer dans les médias, ces derniers jours. Il aura peut-être l'occasion de donner des réponses plus diversifiées, d'ici deux mois, lors du vote du budget.

Mme Katia Babey Falce, PS : D'après la réponse du Conseil communal, nous acceptons de retirer l'urgence.

Interpellation urgente Lumières et vieilles voitures à Paix 152, que s'y passe-t-il ?

(voir texte au début du présent procès-verbal)

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour mémoire, nous avons voté, fin mai de cette année, un important crédit pour l'achat du bâtiment Paix 152. Nous avons compris que l'objectif du Conseil communal était d'y installer différentes activités et un important et ambitieux projet lié à l'insertion.

Nous avons constaté, récemment, qu'il y avait de la lumière dans le bâtiment (ce qui est plutôt bon signe), mais également de vieilles voitures à proximité. Nous ne sommes pas inquiets, puisque nous faisons confiance au Conseil communal pour tenir ses engagements. Mais, nous souhaiterions savoir ce qu'il en est de ces activités. Y a-t-il un changement d'affectation de l'immeuble ou garde-t-on l'intention première ?

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence, dans la mesure où les explications que nous donnerons ne seront valables que deux semaines encore.

M. Laurent Duding, PS : Le texte est clair. Nous remercions le Conseil communal pour son ouverture et pour ses réponses.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal confirme les intentions qui étaient les siennes lors du vote sur cet important projet. Il comprend l'inquiétude du groupe socialiste en voyant de la lumière et des vieilles voitures. Je vous rassure, nous ne ferons pas de travail de nuit dans ce Village des artisans. Les vieilles voitures pourraient être une activité pour favoriser l'insertion, mais, en l'occurrence, ce n'est pas cela.

Vous le savez certainement, Chevrolet fête cette année les 100 ans de la marque. Elle a souhaité le faire en lien étroit avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Des manifestations ont eu lieu ce printemps et d'autres ont été annoncées pour la fin de l'année, voire pour le début de l'année prochaine (par exemple, le don, par Chevrolet, d'une œuvre d'art à la Ville de La Chaux-de-Fonds).

Un événement supplémentaire, pas forcément annoncé au début, nous a été proposé. Chevrolet a souhaité faire la promotion de tous ses nouveaux modèles en lien entre trois villes : Berne, La Chaux-de-Fonds et Lucerne. Elle a invité un millier de journalistes, à La Chaux-de-Fonds, sur un mois (50 journalistes internationaux sur 20 jours). C'est évidemment intéressant pour l'hôtellerie chaux-de-fonnière. Il fallait donc trouver un lieu.

Le premier choix était celui de l'usine électrique, mais elle n'était pas libre durant ce mois, en raison des débats télévisés sur les élections fédérales prochaines. Nous venions de signer les actes pour le bâtiment de Paix 152 et les travaux n'avaient pas encore été entrepris. Par conséquent, nous avons imaginé qu'il était possible de mettre à disposition une partie de ces locaux pour cette opération extrêmement importante pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Il nous est apparu que c'était une entorse aux annonces faites dans le rapport, mais cela ne retardera en rien le projet du Village des artisans. Au contraire, cela lui donnera un premier élément de notoriété qui pourrait peut-être attirer quelques jeunes dans ce lieu. J'espère avoir rassuré le groupe socialiste sur ce point et que vous pourrez comprendre les motifs de ce petit changement de programme.

M. Laurent Duding, PS : Je suis tout à fait satisfait.

Séance levée à 22h10.

Le président :
Pierre-Alain Borel

La secrétaire :
Maria Belo

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat